



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

CANADA

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Canada est reproduite ci-après.

Table des matières

1 LE CANADA DANS LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL	4
2 COMMERCE ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE.....	4
2.1 Aperçu économique	4
2.2 Le Canada, nation commerçante.....	5
3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE 2015-2019	6
3.1 Politique commerciale multilatérale.....	7
3.1.1 Le Canada et l'OMC.....	7
3.1.2 Modernisation de l'OMC	7
3.1.3 Négociations et initiatives en cours à l'OMC.....	8
3.2 Soutien du développement international.....	10
3.3 Accords de libre-échange bilatéraux et régionaux	11
3.3.1 Nouveaux accords commerciaux	12
3.3.2 Modernisation des accords de libre-échange.....	13
3.3.3 Négociations en cours	14
3.4 Autres initiatives bilatérales	15
3.4.1 Accords de promotion et de protection de l'investissement étranger (APIE).....	15
3.4.2 Accords et partenariats relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation	15
3.4.3 Accords sur le transport aérien	15
3.5 Le Canada dans d'autres instances multinationales	16
3.5.1 Groupe des Vingt (G-20)	16
3.5.2 Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	16
3.5.3 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	16
3.5.4 Groupe mondial du commerce du vin	17
3.5.5 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	17
3.6 Règlement des différends	17
4 AUTRES INITIATIVES PHARES DU GOUVERNEMENT.....	17
4.1 Accord de libre-échange canadien (ALEC)	17
4.2 Propriété intellectuelle.....	18
4.3 Directive du Cabinet sur la réglementation	19
4.4 Cadre politique du Partenariat canadien pour l'agriculture.....	19
4.5 Gestion de l'offre	20
4.6 Initiatives sanitaires et phytosanitaires	20
4.7 Stratégie améliorée de responsabilité sociale des entreprises (RSE) du Canada	21
4.8 Modifications du régime de mesures correctives commerciales du Canada	21
4.9 Contre-mesures visant les produits en acier et en aluminium en provenance des États-Unis	22
5 DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS ET PROMOTION DU COMMERCE	22
5.1 Stratégie de diversification des exportations	22
5.2 Service des délégués commerciaux.....	23

5.3	Promotion de l'investissement.....	24
5.4	Stratégie en matière d'éducation internationale.....	24
5.5	Autres programmes et stratégies du gouvernement canadien qui promeuvent les exportations.....	25
5.5.1	Le Carrefour de la croissance propre.....	25
5.5.2	La Stratégie d'exportation créative.....	25
5.5.3	Plan pour l'innovation et les compétences.....	25
5.6	Petites et moyennes entreprises (PME).....	25
5.6.1	Renseignements de base.....	25
6	COMMERCE INCLUSIF.....	26
6.1	Consultations et transparence.....	26
6.2	Promotion d'une approche inclusive des accords commerciaux.....	28
6.2.1	Commerce et environnement.....	28
6.2.2	Commerce et travail.....	28
6.2.3	Commerce et genre.....	28
6.2.4	Commerce et PME.....	29
6.2.5	Commerce et peuples autochtones.....	29
7	CONCLUSION.....	30

1 LE CANADA DANS LE SYSTÈME COMMERCIAL MONDIAL

1.1. Le commerce joue un rôle essentiel dans l'économie du Canada, un emploi canadien sur six étant directement lié aux exportations. Le Canada est fier de la part qu'il a prise dans la construction d'un ordre mondial fondé sur la primauté du droit et l'aspiration à un commerce plus libre et plus ouvert. Malheureusement, l'intégrité du système commercial mondial, qui a permis à de nombreux pays d'atteindre la prospérité, se heurte actuellement à des difficultés sans précédent. La préoccupation croissante selon laquelle les avantages offerts par le commerce n'ont pas été répartis entre tous et les règles existantes ne reflètent plus un juste équilibre de droits et d'obligations a contribué à la montée du protectionnisme. Celle-ci s'est traduite par une augmentation des mesures restrictives pour le commerce et des actions unilatérales qui entravent et restreignent le commerce international. Les conflits bilatéraux qui donnent lieu à des politiques commerciales décidées de façon unilatérale constituent une grave menace pour le régime commercial fondé sur des règles.

1.2. Les nations commerçantes ouvertes, comme le Canada, sont extrêmement exposées au protectionnisme rampant et aux tensions commerciales croissantes. Le Canada reste fermement déterminé à soutenir un commerce juste et prévisible par le biais d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, avec l'OMC en son centre. Le Canada juge indispensable d'accroître – et non de réduire – le commerce et l'investissement pour favoriser la croissance économique mondiale; nous avons collectivement intérêt à maintenir un commerce ouvert, fondé sur des règles, pour bâtir la prospérité et créer des emplois pour nos citoyens.

1.3. Ce qui sous-tend les tensions commerciales mondiales, ce sont les craintes qu'éprouvent ceux, nombreux, pour qui le commerce international ne tient pas ses promesses en matière d'emplois, de croissance et de prospérité. Comme l'a dit la Ministre canadienne des affaires étrangères dans son discours de politique étrangère de 2017 au Parlement du Canada, la crise de confiance s'est accentuée concernant la mondialisation et la libéralisation des échanges. Le Canada juge donc nécessaire de suivre une approche inclusive du commerce – à savoir garantir que tous les segments de la société puissent tirer parti des possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement. Cette approche inclusive consiste à accroître l'engagement public dans le domaine de la politique commerciale; à faire en sorte que des dispositions relatives à la protection et au renforcement des droits du travail et de l'environnement figurent dans les accords commerciaux; à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes; et à accroître les possibilités offertes aux groupes traditionnellement sous-représentés, comme les petites et moyennes entreprises (PME) et les peuples autochtones, de prendre part au commerce international.

2 COMMERCE ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1. En 2015, lors du dernier examen des politiques commerciales du Canada, la situation économique mondiale était très incertaine. À l'époque, la croissance économique du Canada a été particulièrement ralentie par la chute des prix du pétrole, qui s'est répercutée sur toute l'économie. Pendant la période à l'examen, le gouvernement canadien a fait un effort concerté pour faire face à une croissance économique plus lente en opérant des investissements stratégiques dans des infrastructures physiques et sociales, dans l'innovation, la science et la recherche, l'amélioration des compétences et la formation. Ensemble, ces mesures ont renforcé la confiance et accru les dépenses à court terme, et elles devraient augmenter la capacité productive de l'économie canadienne à long terme.¹

2.1 Aperçu économique

2.2. Pendant la période à l'examen, le classement du Canada en termes de produit intérieur brut (PIB) mondial est resté stable. Le Canada était la dixième économie du monde en 2017, comme en 2015 et en 2016.² Le Canada a un niveau de vie élevé. En 2018, le PIB par habitant a atteint 59 838 CAD (environ 46 182 USD) en valeur nominale.

2.3. L'économie canadienne a enregistré une solide croissance pendant la deuxième moitié de la période à l'examen. En 2017, l'économie canadienne a progressé de 3,0%, soit le taux le plus élevé depuis 2011 et le rythme le plus rapide parmi les pays du G-7. En 2018, le taux de chômage du

¹ Source: <https://www.fin.gc.ca/pub/ltefp-peblt/2018/report-rapport-fra.asp>. (Tableau 2).

² Source: Indicateurs de la Banque mondiale. Pour le commerce, des renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: http://stat.wto.org/CountryProfiles/CA_E.htm.

Canada a atteint son plus bas niveau en quatre décennies. Depuis le milieu de 2017, toutefois, la croissance est plus modérée³, s'établissant à 1,8% en 2018.

2.4. La solidité de l'économie canadienne alimente la croissance des recettes fédérales, permettant au gouvernement de réagir aux évolutions internationales (par exemple la récente réforme fiscale aux États-Unis), tout en conservant un ratio de la dette au PIB orienté à la baisse et en protégeant la viabilité budgétaire de l'économie canadienne sur le long terme. Le déficit devrait diminuer de 19,6 milliards de CAD en 2019-2020, pour s'établir à 11,4 milliards en 2023-2024. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait continuer à diminuer et s'établir à 28,5% en 2023-2024.⁴ Selon le Fonds monétaire international (FMI), le ratio de la dette nette au PIB du Canada est le plus faible parmi les pays du G-7, à savoir moins d'un tiers de la moyenne du G-7.⁵

2.5. Pendant la période à l'examen, la politique monétaire a continué à stimuler l'économie en réponse à la récession mondiale. Le taux cible du financement à un jour – le taux auquel les grandes institutions financières se prêtent et s'empruntent des fonds pour une journée – a été abaissé à 0,5% en 2015 pour soutenir l'économie canadienne car il a été ajusté en fonction du ralentissement dans le secteur du pétrole et du gaz. Ce taux cible est resté à 0,5% jusqu'en 2017, lorsque la croissance économique a repris fortement. Le taux de chômage est tombé à son plus bas niveau depuis 44 ans en 2018. La Banque du Canada a relevé le taux cible cinq fois entre juillet 2017 et octobre 2018, jusqu'au taux actuel (en mars 2019), encore accommodant, de 1,75%.

2.2 Le Canada, nation commerçante

2.6. Le commerce joue un rôle crucial dans l'économie canadienne. Le Canada ne représente que 0,5% de la population mondiale mais 2,4% du commerce mondial (soit un taux approximativement cinq fois plus élevé). L'économie canadienne est ouverte, diversifiée et très évoluée avec des courants d'échanges totaux dans les deux sens (importations et exportations) représentant environ 66% du PIB.⁶

2.7. En 2017, le Canada était le 12^{ème} exportateur et le 12^{ème} importateur mondial de marchandises.⁷ Les services ont aussi joué un rôle important dans l'économie canadienne. Ces quatre dernières années, les services ont représenté environ 70% du PIB du Canada. En 2017, le Canada s'est classé 18^{ème} exportateur commercial de services et 14^{ème} importateur commercial de services du monde.

2.8. L'investissement étranger direct (IED) demeure un moteur important de la productivité, de la croissance et de l'innovation au Canada. En 2018, les flux d'investissements directs bidirectionnels se sont élevés à 116,7 milliards de CAD. En 2018, les courants d'investissements sortants canadiens ont diminué de 38,2 milliards de CAD, tombant à 65,4 milliards de CAD, tandis que les flux d'investissement étranger direct sur son territoire ont augmenté de 19,1 milliards de CAD, passant à 51,3 milliards de CAD.

2.9. Pendant la période à l'examen, le dollar canadien s'est d'abord déprécié de 13,6% en moyenne annuelle par rapport au dollar des États-Unis (USD) en 2015, et encore de 3,5% en 2016, en réaction à la forte baisse des prix du pétrole entre 2014 et 2016. La valeur du dollar canadien a atteint son minimum de 0,703 USD en janvier 2016, puis s'est relevée pour atteindre 0,814 USD en septembre 2017, ce qui reflétait le redressement rapide de l'économie canadienne, avant de se déprécier à nouveau pour s'établir à 0,744 USD en décembre 2018. Néanmoins, en 2018, le taux de change moyen annuel est resté plus élevé que la moyenne annuelle des trois années précédentes, quoique de 15% plus faible que la moyenne de 2014. Ces fluctuations de la valeur du dollar canadien ont eu une influence sur les tendances de l'activité commerciale du pays.

³ Source: FMI Canada: <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2018/cr18221.ashx>. (page 42).

⁴ Source: <https://fin.gc.ca/pub/ltefp-peblt/2018/report-rapport-fra.asp>. (Graphique 4)

⁵ Source: Base de données du Moniteur des finances publiques du FMI, octobre 2018: "https://www.imf.org/external/datamapper/GGXWDN_G01_GDP_PT@FM/CAN/DEU/FRA/ITA/JPN/GBR/USA".

⁶ Statistique Canada: Produit intérieur brut, en termes de dépenses, tableau 36-10-0222-01: https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610022201&request_locale=fr.

⁷ Portail de données de l'OMC: data.wto.org, statistiques commerciales internationales.

2.10. En 2015, les prix à l'exportation ont diminué de 2,6% et le volume des exportations a augmenté de 3,5%, tandis que les prix à l'importation ont progressé de 6,3% et que le volume des importations a également augmenté mais dans une bien moindre mesure (0,8%). En 2016, les prix à l'importation ont faiblement progressé, de 0,4%, et le volume des importations est resté stable, à 0,5%, tandis que les prix à l'exportation ont continué de décliner de 0,8% et que le volume des exportations a augmenté de 0,5%. En 2017, alors que les conditions économiques mondiales se sont améliorées, les exportations ont rebondi avec une augmentation des prix (4,5%) et des volumes (1,8%). Par la suite, en 2017, le niveau élevé de consommation des ménages a provoqué une hausse de 4,1% des volumes d'importations de marchandises tandis que les prix à l'importation des marchandises ont augmenté de 0,9%.⁸ Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2018, dans la mesure où des hausses ont été enregistrées à la fois en ce qui concerne les prix à l'importation (2,9%), le volume des importations (3,3%), les prix à l'exportation (3,6%) et le volume des exportations (4,2%).

2.11. Ces dernières années, les exportateurs canadiens, en particulier ceux du secteur manufacturier, ont bénéficié de la baisse de valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises telles que le dollar EU et l'euro. Les exportations canadiennes de marchandises à destination des États-Unis, par exemple, ont augmenté de 5,1% en 2017 et de 5,6% en 2018, après avoir enregistré des baisses en 2015 (-0,6%) et en 2016 (-2,0%).

3 ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE, 2015-2019

3.1. Face aux incertitudes mondiales concernant le commerce, et étant donné l'extrême importance de ce secteur pour son économie, le Canada poursuit actuellement une politique commerciale fondée sur trois priorités qui se renforcent mutuellement: l'appui au système fondé sur des règles, qui est le pilier de notre politique commerciale; la diversification du commerce et de l'investissement en faveur de nouveaux exportateurs et de nouveaux marchés; et le soutien au commerce inclusif qui vise à assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens tirent parti des possibilités qui résultent du commerce et de l'investissement.

Appui au système fondé sur des règles

3.2. Le commerce a contribué à une prospérité et à un développement sans précédents à l'échelle mondiale. Pour être florissant, il a besoin de se dérouler dans le cadre d'un système solide, fondé sur des règles. Le Canada est déterminé à soutenir le système commercial multilatéral fondé sur des règles, avec l'OMC en son centre, et à y participer activement. Ce système est nécessaire à l'établissement d'un environnement économique prévisible et juste dans lequel les entreprises peuvent se développer, ce qui est essentiel pour accroître le bien-être économique non seulement du Canada, mais aussi de tous les Membres de l'OMC, ce qui contribue à un monde plus prospère et plus stable.

Diversification

3.3. La diversification du commerce canadien grâce à la libéralisation du commerce multilatéral et à un programme commercial bilatéral et régional ambitieux est essentielle au maintien de la prospérité économique et de la compétitivité du pays. Pour compléter les efforts visant à améliorer l'accès à de nouveaux marchés, le Canada a récemment présenté une nouvelle *Stratégie de diversification des exportations* dans le but d'accroître les exportations à l'étranger de 50% d'ici à 2025. Pour les cinq prochaines années, les investissements prévus dans les services et les programmes en rapport avec la Stratégie sont évalués à plus de 280 millions de CAD. En s'appuyant sur les initiatives en matière de diversification du commerce déjà en cours, la Stratégie vise à faire en sorte que les entreprises canadiennes – de toutes tailles et de tous secteurs – puissent tirer parti des avantages du commerce en exploitant davantage de possibilités économiques à l'étranger, en particulier sur les marchés visés par les ALE nouvellement mis en œuvre par le Canada comme l'*Accord économique et commercial global Canada-Union européenne* (AECG) et l'*Accord de partenariat transpacifique global et progressiste* (PTPGP).

⁸ Statistique Canada, tableau: 12-1909126-01. Commerce international de marchandises par classification des produits, indices de prix et de volume, annuel. Les calculs se fondent sur l'indice à pondération fixe de Laspeyres.

Promotion d'un commerce inclusif

3.4. Le Canada promeut une approche inclusive du commerce, basée sur une concertation constante avec un large éventail de Canadiens, qui vise à faire en sorte que les priorités du Canada en matière de politique commerciale aillent dans le sens des intérêts de tous ses citoyens en leur permettant de tirer parti du commerce. Dans ses accords commerciaux, le Canada fait fond sur les acquis du passé en améliorant les mesures de protection du travail et de l'environnement et en cherchant à mettre en œuvre de nouvelles dispositions novatrices visant les femmes, les PME, et les peuples autochtones. Ces dispositions mettent l'accent sur la coopération et le partage de renseignements dans le but d'améliorer les capacités et les conditions afin de permettre aux groupes sous-représentés d'exploiter les possibilités en matière de commerce et d'investissement et d'en tirer parti.

3.5. Ces trois priorités en matière de politique commerciale, qui se renforcent mutuellement, appuient l'objectif fondamental du Canada qui est de favoriser la croissance économique et de créer des emplois de qualité, et, en définitive, d'élever le niveau de vie des Canadiens et des partenaires commerciaux du Canada.

3.1 Politique commerciale multilatérale**3.1.1 Le Canada et l'OMC**

3.6. L'OMC est une institution indispensable pour soutenir le système commercial multilatéral car elle fournit un cadre pour l'ouverture des marchés et la libéralisation du commerce, l'établissement de règles en vue d'offrir un environnement prévisible dans lequel fonctionner, la promotion de la transparence, l'examen des problèmes et la résolution des différends qui peuvent se présenter.

3.7. L'économie mondiale a subi d'importantes transformations depuis l'établissement de l'OMC et des accords qui l'ont précédée, y compris l'émergence de nouvelles grandes puissances économiques et l'évolution technologique. La montée du protectionnisme a, pour sa part, commencé à saper le respect et la confiance à l'égard du système commercial multilatéral. Ces pressions ont exacerbé les différences existantes entre les Membres de l'OMC quant à leur besoin, leur capacité ou leur volonté de contracter de nouveaux engagements, et les règles et les institutions qui facilitent le commerce semblent de plus en plus fragiles.

3.8. L'OMC se heurte actuellement à des difficultés sur plusieurs fronts. Sa première fonction essentielle, le suivi, la mise en œuvre et l'administration des règles et des engagements existants, a été affectée par l'escalade des tensions commerciales entre les grandes économies et le faible respect des obligations de notification de la part de certains Membres. Cela réduit la capacité pour le commerce de fonctionner dans un environnement plus prévisible, ainsi que la capacité des Membres à s'efforcer de résoudre les problèmes de respect des règles. La deuxième fonction essentielle, le système de règlement des différends, peine toujours à faire face à la demande, en partie en raison de la complexité et de la longueur croissante des affaires soumises, et parce que les États-Unis bloquent la désignation de nouveaux membres de l'Organe d'appel. Le Canada s'inquiète du fait que cela ait compromis l'accessibilité du système, encourageant les mesures à court terme ayant des effets de distorsion des échanges et les contre-mesures unilatérales. Pour ce qui est de la troisième fonction essentielle, les négociations, depuis un certain temps déjà, l'OMC n'a réussi à obtenir que des résultats limités et cela a réduit la confiance des parties prenantes dans la capacité de l'Organisation à rester pertinente. C'est pourquoi il existe un large consensus parmi les Membres de l'OMC pour examiner les moyens de renforcer et de moderniser l'Organisation.

3.1.2 Modernisation de l'OMC

3.9. Le Canada estime que l'OMC doit rester pertinente et savoir s'adapter à un environnement commercial mondial qui a beaucoup évolué depuis sa création pour continuer à servir de tremplin à la croissance économique par le biais du commerce. Dans ce contexte, le Canada est profondément attaché à la réforme de l'OMC et il a réuni un petit groupe de Membres de l'OMC représentatifs et partageant les mêmes vues au sein du "Groupe d'Ottawa", afin d'identifier des idées pragmatiques visant à améliorer et à renforcer l'OMC à court, moyen et long termes. En faisant cela, le Canada avait l'intention d'adopter une démarche participative qui permettrait d'ouvrir le débat et de créer une dynamique concernant des questions susceptibles de recueillir le soutien le plus large de la part

des Membres de l'OMC. De la même manière, les discussions du groupe ont également pour but de compléter les efforts de réforme déployés par d'autres Membres de l'OMC.

3.10. Après avoir fait distribuer un document de travail sur la réforme de l'OMC à tous les Membres de l'OMC en septembre 2018, le Canada a accueilli la première réunion ministérielle du Groupe d'Ottawa les 24 et 25 octobre 2018. Le communiqué conjoint publié à l'issue de cette réunion a émis un message clair de soutien au système commercial multilatéral fondé sur des règles et défini l'objectif commun qui consiste à prendre des mesures urgentes pour renforcer l'OMC. Le communiqué a retenu trois domaines à examiner d'urgence: 1) améliorer l'efficacité et l'efficacité de la fonction de l'OMC en matière de surveillance et de transparence; 2) préserver le système de règlement des différends de l'OMC; et 3) redynamiser la fonction de négociation de l'OMC.

3.11. Depuis la première réunion ministérielle, la dynamique est restée axée sur la nécessité d'une réforme de l'OMC et a suscité une attention particulière au sein de la communauté internationale. Les dirigeants des pays du G-20 ont appuyé la réforme de l'OMC par le biais de leur déclaration conjointe en novembre 2018, dans laquelle ils ont indiqué qu'ils examineraient les progrès accomplis en la matière à leur prochain Sommet en 2019. En janvier 2019, le Canada s'est efforcé de faire avancer les discussions sur la réforme de l'OMC en faisant distribuer aux Membres de l'OMC un deuxième document de travail qui mettait l'accent sur l'amélioration et le renforcement des modes de fonctionnement des comités de l'Organisation, et ce dans le but d'apporter une contribution tangible au fonctionnement et à la transparence de l'OMC. Ce document a été un thème clé de la deuxième réunion en groupe restreint de niveau ministériel que le Canada a réunie en marge de la Réunion annuelle du Forum économique mondial qui se tient à Davos (Suisse). Les Ministres sont convenus des points suivants: appui au processus du Conseil général de l'OMC relatif à la sauvegarde et au renforcement du mécanisme de règlement des différends de l'OMC; nécessité de progresser sur d'autres questions telles que les négociations sur les subventions à la pêche et les discussions plurilatérales sur le commerce électronique afin de rétablir la confiance dans la fonction de négociation de l'OMC; et nécessité d'étudier comment la dimension développement peut être mieux prise en compte dans le cadre des efforts d'élaboration des règles. Dans leur communiqué conjoint, les Ministres ont aussi lancé des consultations ouvertes avec des Membres de l'OMC intéressés pour ébaucher des idées et des propositions en vue d'améliorer la fonction de délibération des organes de l'OMC. Le Groupe devrait se réunir à nouveau dans le courant de 2019 pour faire le bilan des progrès réalisés.

3.12. Le Canada, à l'instar d'autres Membres du Groupe d'Ottawa, continue d'inciter tous les Membres de l'OMC à s'employer à remédier aux distorsions du marché causées par les subventions et autres instruments. Il soutient aussi l'élaboration de règles internationales plus rigoureuses concernant les subventions pour l'industrie qui faussent le marché et poursuivra ses efforts à cette fin dans les instances appropriées telles que l'OMC. Les subventions agricoles qui faussent le marché sont l'une des questions que le Canada souhaite régler de longue date à l'OMC.

3.1.3 Négociations et initiatives en cours à l'OMC

3.13. Le Canada participe aussi activement à un certain nombre d'initiatives plurilatérales et multilatérales à l'OMC.

- a) Initiatives liées à des déclarations conjointes dans le cadre de l'OMC: à la suite de la *onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11)*, le 13 décembre 2017, qui s'est achevée sans déclaration formelle ni nouveaux résultats concrets, le Canada et d'autres pays partageant les mêmes vues ont publié plusieurs déclarations conjointes portant sur le commerce électronique, une meilleure intégration des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le commerce international et la facilitation de l'investissement. Ces initiatives plurilatérales ont pour but de réorienter les travaux de l'Organisation au-delà des questions en suspens du Cycle de Doha pour le développement et, si elles se révèlent fructueuses, elles pourraient être multilatéralisées dans le cadre de l'OMC.
 - i. Commerce électronique: le Canada se félicite de la récente déclaration ministérielle conjointe de Davos, de 2019, qui a annoncé l'intention d'engager des négociations à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce. Il pense que le commerce électronique offre de nouveaux moyens de faire du commerce, crée des possibilités et peut favoriser des gains d'efficacité remarquables pour les entreprises. Le commerce électronique joue aussi un rôle central dans les efforts déployés par le

Canada pour promouvoir le développement des PME grâce à la politique commerciale dans la mesure où il permet à ces entreprises d'accéder à des marchés géographiques beaucoup plus vastes, et où il apporte aux consommateurs du monde entier, les avantages d'une concurrence accrue et d'un plus grand choix de produits.

- ii. Facilitation de l'investissement dans le cadre de l'OMC: le Canada participe activement aux *Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement* à l'OMC. L'investissement étranger direct est un moteur essentiel de la formation de capital, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres. Un cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement pourrait offrir une feuille de route pour la création d'un environnement transparent, efficient et prévisible pour l'investissement transfrontières.
 - iii. Micro, petites et moyennes entreprises (MPME): le Canada participe activement au Groupe de travail informel sur les MPME de l'OMC. Par le biais de ce groupe, des Membres partageant les mêmes vues s'efforcent d'identifier des moyens d'accroître la participation des MPME au commerce international. Le Canada considère cette question de manière transversale et estime que l'action collective menée pour renforcer l'OMC, y compris les efforts destinés à améliorer la transparence entre les Membres ou à réduire les coûts du commerce, peut potentiellement aider les MPME, ce qui est un aspect important des efforts visant à rendre le commerce plus inclusif.
- b) Négociations sur les subventions à la pêche dans le cadre de l'OMC: s'agissant des négociations sur les subventions à la pêche, le Canada appuie le programme de travail qui a été établi pour le premier semestre de 2019 car il est conforme à la cible 14.6⁹ des *Objectifs de développement durable* (ODD) des Nations Unies, par lequel tous les États membres de l'ONU, y compris le Canada, se sont engagés à interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, de supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de s'abstenir d'en accorder de nouvelles. Le Canada se félicite de la stratégie de la Présidence qui consiste à opter maintenant pour des consultations bilatérales et ouvertes et espère que celle-ci sera un nouveau catalyseur pour faire progresser les négociations et parvenir à un accord global et effectif en 2019.
- c) Négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC: pour ce qui est de l'agriculture, la priorité du Canada reste le développement de disciplines plus strictes concernant le soutien interne ayant des effets de distorsions des échanges et la production. Pour faire progresser les discussions dans ce domaine, le Canada a pris une part active dans la conduite des discussions techniques en établissant des documents analytiques et des exposés sur la manière dont la situation du commerce mondial des produits agricoles a évolué depuis 2001. En particulier, en juillet 2018, le Canada a distribué un document technique sur le soutien interne dans l'Accord sur l'agriculture avec certains membres du Groupe de Cairns et a présenté les conclusions tirées de ce document en septembre 2018. Cet exposé a fourni une analyse factuelle de la manière dont le soutien interne a évolué depuis 2001 en ce qui concerne les principaux pays commerçants et ceux qui accordent le plus de subventions. Puis, en novembre 2018, le Canada et les coauteurs ont fait distribuer un document analytique illustrant l'évolution et les questions relatives à l'utilisation du soutien par produit ayant des effets de distorsions des échanges tel qu'il est notifié par les Membres. Enfin, pour permettre aux Membres d'effectuer une analyse du soutien interne dans le domaine agricole, le Canada a diffusé une base de données complète couvrant tous les Membres de l'OMC qui ont notifié un soutien interne depuis 2001. L'objectif, avec cet outil d'analyse, est de permettre aux Membres d'analyser les principales questions relatives au soutien interne dans l'agriculture afin de mieux comprendre les problèmes qui se posent en la matière en vue de faire avancer les négociations sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC.
- d) L'Accord sur les technologies de l'information (ATI): le Canada est l'un des participants à la *Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information* (également connue sous le nom d'Accord sur les technologies de l'information ou ATI) depuis sa signature à la Conférence ministérielle de Singapour en 1996. Il est aussi participant à l'ATI élargi, qui a été conclu en décembre 2015 et qu'il a mis en œuvre le 1^{er} juillet 2016. Le Canada continue toujours de promouvoir activement l'importance de l'élargissement de l'ATI, y

⁹ Source: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg14>.

compris dans le contexte du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ainsi qu'en assurant la présidence du groupe informel des participants à l'expansion de l'ATI à l'OMC, qui s'attache en particulier à la mise en œuvre effective de l'Accord.

- e) Accord sur les biens environnementaux: le Canada est l'un des 18 Membres de l'OMC qui ont participé aux négociations en vue d'un *Accord sur les biens environnementaux* plurilatéral. Le Canada reste disposé à reprendre les négociations en vue d'un accord ambitieux qui supprimerait les droits de douane sur une large gamme de biens environnementaux et contribuerait à la réalisation des objectifs de croissance verte des Membres de l'OMC.

Promotion de l'autonomisation des femmes

3.14. Par ailleurs, le Canada intervient activement dans le contexte multilatéral pour œuvrer aussi en faveur des objectifs de commerce inclusif comme en témoigne le rôle de chef de file qu'il a joué dans le cadre de la *Déclaration de Buenos Aires sur l'autonomisation économique des femmes*, convenue par 123 Membres de l'OMC. En tant que question transversale, les considérations de genre doivent être prises en compte pour tous les aspects du commerce. Il importe d'accroître la capacité du système commercial multilatéral à prendre en compte ces considérations pour faire en sorte que le commerce soit plus inclusif et que ses avantages soient plus largement partagés. Pour citer un exemple des progrès accomplis par l'OMC dans ce domaine, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la *Déclaration de Buenos Aires*, en accueillant en mars 2018 le premier atelier organisé sous les auspices de la Déclaration, sur le thème du commerce et de l'analyse de la problématique hommes-femmes. Le Canada continue de prendre une part active dans la mise en œuvre de ce texte.

3.15. De par sa participation active à l'OMC, et, en particulier, de son rôle de chef de file dans des domaines fondamentaux y compris la modernisation et la réforme, le Canada démontre qu'il est fermement déterminé à soutenir le système commercial international fondé sur des règles.

3.2 Soutien du développement international

3.16. Le Canada reconnaît le rôle important du commerce dans la stimulation de la croissance économique et la promotion du développement durable. Il continue de participer aux discussions sur le commerce et le développement qui peuvent offrir la possibilité d'accroître la prospérité économique de tous les Membres de l'OMC, en particulier des pays en développement, en rendant le système commercial multilatéral plus prévisible grâce au renforcement des règles internationales. Bien que les négociations dans le cadre plus large du Programme de Doha pour le développement soient dans une impasse depuis 2011, le Canada continue de travailler avec les autres Membres de l'OMC pour mettre en œuvre de nouveaux Accords de l'OMC, tels que l'*Accord sur la facilitation des échanges*, et répondre aux préoccupations des pays en développement concernant l'adoption de nouveaux engagements. Le Canada soutient le développement international au moyen du commerce de différentes manières, notamment en soutenant la facilitation des échanges, l'"Aide pour le commerce" et les initiatives en matière de renforcement des capacités, le traitement spécial et différencié reconnaissant les besoins des pays les moins avancés (PMA), et l'adoption du tarif douanier appliqué aux PMA.

- a) Facilitation des échanges: le Canada coordonne l'aide au développement du commerce par le biais de son partenariat avec le *Bureau de promotions du commerce Canada (TFO Canada)*, qui facilite l'accès au marché canadien et met l'expertise commerciale canadienne au service des petits exportateurs des pays en développement. Le Canada est un ardent défenseur des nouveaux mécanismes de financement qui encouragent des solutions à caractère privé et volontaire plus novatrices et d'un meilleur rapport coût-efficacité au problème de l'aide au développement liée au commerce. Par exemple, le Canada est l'un des donateurs qui ont fondé l'*Alliance mondiale pour la facilitation des échanges* qui mobilise les compétences et les ressources du secteur privé au profit du renforcement des capacités locales et de la participation au dialogue public-privé.
- b) Aide pour le commerce: le Canada a établi des programmes qui appuient le développement d'un environnement favorable dans les pays partenaires, le renforcement de l'état de préparation au commerce et de la compétitivité. Les engagements pris par le Canada au titre de l'"Aide pour le commerce" englobent ceux contractés au niveau multilatéral (par exemple le *Centre du commerce international*, le *Mécanisme canadien pour le commerce et*

l'investissement en faveur du développement); au niveau régional (par exemple le *Programme de développement régional panafricain*); au niveau national bilatéral (par l'entremise d'activités de programmation individualisées); et, au niveau de la société civile et par l'intermédiaire de partenariats public-privé (tels que l'*Alliance mondiale pour la facilitation des échanges*). Depuis 2015-2016, le Canada augmente son aide au financement du commerce: ces trois dernières années, il a apporté plus de 1,5 milliard de CAD¹⁰ à des projets d'"Aide pour le commerce" suivant toutes les modalités existantes.

- c) Renforcement des capacités: en octobre 2018, le Canada a lancé le *Dispositif de déploiement d'experts pour le commerce et le développement*. Cette initiative d'une durée de sept ans (2018-2025) est un mécanisme mondial qui répond aux demandes des pays en développement qui ont besoin d'une assistance technique pour mieux négocier et mettre en œuvre des accords de commerce et d'investissement avec le Canada, s'y adapter et en tirer parti.
- d) Reconnaissance des besoins des pays les moins avancés: le Canada continue d'appuyer les efforts déployés par l'OMC pour reconnaître explicitement les besoins, les intérêts et les préoccupations des PMA. Le Canada reste un fervent partisan de la décision de 2002 du Conseil général de l'OMC de faciliter les accessions des PMA à l'OMC. Le Canada dispose aussi d'un tarif préférentiel pour les PMA depuis 1983. Cette préférence tarifaire unilatérale en faveur des PMA a été renouvelée en 2013 jusqu'au 31 décembre 2024. Elle vise 98,6% des lignes tarifaires pour 49 PMA du monde et elle compte parmi les initiatives ayant la portée la plus étendue pour ce qui est des pays admissibles, de la gamme de produits visés, des règles d'origine et de la facilité d'administration. Outre l'accès en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine que le Canada applique aux importations des PMA sont parmi les plus libérales du monde. Le 20 juin 2017, le Canada a apporté des modifications à ces règles d'origine pour que davantage de vêtements puissent être admis en franchise de droits lorsqu'ils sont importés au Canada. Il offre aussi un traitement préférentiel révisé pour les services et les fournisseurs de services des PMA depuis 2015.

3.3 Accords de libre-échange bilatéraux et régionaux

3.17. Le Canada continue de déployer d'importants efforts pour diversifier ses échanges afin de permettre aux exportateurs de tirer parti des possibilités offertes par les grands marchés émergents. Les ALE bilatéraux et régionaux ont constitué un outil essentiel pour le Canada dans sa recherche de diversification des échanges. En mars 2019, il comptait 14 ALE en vigueur avec 51 pays représentant les deux tiers de l'économie mondiale: les États-Unis et le Mexique (ALENA, 1994); Israël (1997); le Chili (1997); le Costa Rica (2002); l'Association européenne de libre-échange (2009); le Pérou (2009); la Colombie (2011); la Jordanie (2012); le Panama (2013); le Honduras (2014); la République de Corée (2015); l'Ukraine (2017); l'Union européenne (appliqué à titre provisoire depuis 2017); et le PTPGP (2018). À la suite de l'entrée en vigueur du PTPGP pour le Canada le 30 décembre 2018, le Canada est devenu le seul pays du Groupe des Sept (G-7) à avoir conclu des ALE avec tous les autres membres du G-7, ce qui relie les entreprises canadiennes à plus de 1,5 milliard de consommateurs dans le monde.

3.18. Le Canada a notamment signé et mis en œuvre deux accords régionaux complets depuis le dernier examen en 2015: l'Accord économique et commercial global Canada-UE (AECG) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) avec dix autres économies du Pacifique; et un ALE bilatéral avec l'Ukraine. Le Canada s'est aussi attaché à moderniser plusieurs de ses ALE existants (ALENA/ACEUM, ALE Canada-Chili, ALE Canada-Israël) afin d'actualiser les dispositions existantes et d'ajouter de nouveaux éléments pour mettre ces accords en conformité avec les accords les plus récents conclus par le Canada. Le Canada mène actuellement des négociations en vue de conclure des ALE avec le MERCOSUR, l'Alliance du Pacifique et l'Inde et a entamé des discussions exploratoires en vue d'un ALE avec l'ASEAN et la Chine.

3.19. Le programme de travail actif Canada en matière d'ALE traduit l'importance qu'il accorde à la libéralisation des échanges et à la création de possibilités pour les entreprises canadiennes cherchant à se développer sur les marchés internationaux. L'objectif du Canada lorsqu'il négocie des accords est d'établir des ALE complets, ambitieux et de haute qualité en établissant un accès aux marchés

¹⁰ Source: veuillez télécharger le document PDF à l'adresse:
https://www.wto.org/french/tratop_f/devel_f/a4t_f/gr17_f/gr17programme_f.htm.

et des règles améliorés dont peuvent bénéficier des entreprises de toutes tailles sur un large éventail de marchés.

3.3.1 Nouveaux accords commerciaux

Accord économique et commercial global Canada-UE (AECG)

3.20. L'AECG Canada-UE est entré en vigueur à titre provisoire le 21 septembre 2017, mais il n'entrera définitivement en vigueur que lorsque tous les États membres de l'UE l'auront ratifié. L'AECG est un accord commercial ambitieux et inclusif qui vise pratiquement tous les secteurs et aspects du commerce entre le Canada et l'UE; il ouvre de nouveaux marchés dans l'UE pour les exportateurs canadiens et procure des avantages à tous les Canadiens. Outre un accès accru aux marchés, l'AECG favorise une croissance inclusive, l'élévation du niveau de vie, promeut les droits des travailleurs et prévoit des mesures fortes de protection de l'environnement. L'AECG inclut de nombreux résultats importants et novateurs – par exemple, il représente le premier accord commercial bilatéral dans lequel le Canada a fait figurer un chapitre distinct sur la coopération en matière de réglementation, qui promeut le dialogue dès la phase d'élaboration des mesures. L'AECG est aussi le premier accord qui inclut un protocole sur l'évaluation de la conformité qui permettra aux fabricants canadiens de certains secteurs de faire tester et certifier leurs produits au Canada pour les vendre dans l'UE; ainsi qu'un cadre détaillé pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, aspect essentiel de la mobilité de la main-d'œuvre.

3.21. Au cours des neuf premiers mois suivant l'application de l'AECG à titre provisoire, les exportations de marchandises canadiennes à destination de l'UE ont augmenté de 4,4% par rapport à la même période l'année précédente. D'une manière générale, les produits qui ont bénéficié de la plus forte baisse des droits de douane de l'UE grâce à l'AECG ont aussi enregistré les plus forts gains commerciaux: les importations par l'UE de produits canadiens bénéficiant d'une réduction des droits de douane de 5% et de 10% ont enregistré une hausse de 26,9% par rapport aux importations de produits ne bénéficiant pas de réductions tarifaires, qui ont diminué de 3,6%.¹¹

3.22. Certaines dispositions de l'AECG n'entreront en vigueur qu'après ratification par tous les États membres de l'UE, y compris le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), certaines dispositions du chapitre sur les services financiers relatifs à l'investissement de portefeuille et le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États pour les différends relatifs aux investissements dans le domaine des services financiers. Dans l'intervalle, le niveau actuel de protection pour les investisseurs canadiens est maintenu.

Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

3.23. Le 8 mars 2018, le Canada et dix autres pays – l'Australie, le Brunéi, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam – ont signé le PTPGP, qui est entré en vigueur pour le Canada et cinq autres pays¹² le 30 décembre 2018. L'Accord est ensuite entré en vigueur pour le Viet Nam le 14 janvier 2019 et il en sera de même pour le Pérou, le Chili, la Malaisie et le Brunéi 60 jours après que l'Accord aura été ratifié par le pays. Une fois pleinement mis en œuvre, le PTPGP créera un bloc commercial qui représentera près de 500 millions de personnes et environ 13,5% du PIB mondial.

3.24. Le PTPGP est un accord du XXI^e siècle qui établit une nouvelle norme mondiale pour les règles de politique commerciale et les engagements en matière d'accès aux marchés. Les résultats ambitieux en matière d'élimination des droits de douane sur les marchandises et d'accès aux marchés pour le commerce des services et les marchés publics renforcent l'attachement du Canada à des niveaux élevés de libéralisation commerciale et aux principes fondamentaux d'un système commercial international ouvert et fondé sur des règles. Le PTPGP vise aussi des domaines qui vont au-delà de la portée des ALE traditionnels; il comprend notamment des chapitres pour répondre aux préoccupations concernant le comportement non conforme aux règles du marché des entreprises

¹¹ Source:

["https://www.international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/ceta-aecg/year_one-premiere_annee.aspx?lang=fra"](https://www.international.gc.ca/gac-amc/campaign-campagne/ceta-aecg/year_one-premiere_annee.aspx?lang=fra). (Section: réduction tarifaire et importations de l'UE en provenance du Canada), sur la base des neuf premiers mois de l'AECG.

¹² Le PTPGP est entré en vigueur pour le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et Singapour le 30 décembre 2018 et pour le Viet Nam le 14 janvier 2019.

d'État et des dispositions permettant d'assurer des niveaux élevés de protection des droits des travailleurs et de l'environnement, complétées par un mécanisme de règlement des différends ayant force exécutoire. Ainsi, l'Accord pourrait bien servir de modèle pour les futurs ALE dans la région de l'Asie et du Pacifique et au-delà.

3.25. Le PTPGP est aussi conçu de façon à pouvoir être étoffé à l'avenir et il contient des dispositions lui permettant d'être éventuellement élargi en cas d'accession de nouvelles économies. L'accession de nouveaux membres au PTPGP favoriserait l'adoption d'autres règles de politique commerciale modernes, la construction de l'intégration économique régionale, la participation aux chaînes de valeur mondiales et le renforcement du système commercial ouvert, fondé sur des règles. Les accessions faciliteront aussi la diversification des relations en matière de commerce et d'investissement avec la région de l'Asie et du Pacifique.

Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)

3.26. L'ALECU est entré en vigueur le 1^{er} août 2017. À cette date, le Canada a supprimé les droits pour environ 99,9% des importations en provenance d'Ukraine. De même, l'Ukraine a immédiatement supprimé les droits pour environ 86% des exportations canadiennes, le solde des concessions tarifaires devant être mis en œuvre sur sept ans. L'ALECU comprend aussi des mécanismes pour traiter un certain nombre d'autres obstacles non tarifaires au commerce, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, ce qui bénéficie à la fois aux exportateurs et consommateurs canadiens et ukrainiens. L'ALECU renforce l'engagement bilatéral plus large du Canada en Ukraine, y compris la promotion de sa croissance économique durable.

3.3.2 Modernisation des accords de libre-échange

3.27. Le Canada a parfois jugé nécessaire d'actualiser et de moderniser ses ALE au fil du temps afin de les aligner sur ses ALE plus récents et sur l'évolution de l'économie. Pendant la période à l'examen, le Canada a modernisé avec succès trois de ses ALE existants, dont un (Canada-Chili) est ensuite entré en vigueur.

Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

3.28. Le 30 novembre 2018, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'ACEUM, qui remplacera l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) une fois entré en vigueur. L'ACEUM préserve d'importantes dispositions de l'ALENA et l'accès aux marchés aux États-Unis et au Mexique, modernise et améliore l'accord et renforce la sécurité et la stabilité de l'accès aux marchés aux États-Unis et au Mexique pour les entreprises canadiennes.

3.29. Point important, les résultats de l'ALENA en matière de droits de douane ont été reportés dans l'ACEUM, assurant le maintien de l'accès en franchise de droits sur les marchés des États-Unis et du Mexique pour les marchandises originaires. Dans certains cas, les règles d'origine pour les marchandises originaires ont été renforcées, en particulier pour les automobiles – pour lesquelles la teneur en valeur régionale a été relevée de 62,5% à 75%. Parmi les autres éléments importants pour le Canada qui ont été reportés on peut citer l'exception culturelle, les dispositions relatives à l'admission temporaire des hommes et des femmes d'affaires, le règlement des différends entre États et le mécanisme de règlement des différends par des groupes spéciaux binationaux en matière de droits antidumping et compensateurs.

3.30. Pour ce qui est de la modernisation, l'ACEUM inclut des disciplines améliorées relatives au commerce des marchandises et à l'agriculture, y compris en ce qui concerne l'administration et les formalités douanières, les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'un nouveau chapitre sur les "bonnes pratiques réglementaires". Par exemple, ce dernier énonce des obligations et pratiques spécifiques relatives à la planification, la conception, la publication, la mise en œuvre et l'examen des réglementations respectives des parties. Une fois mis en œuvre, ce chapitre permettra aussi d'établir des mécanismes pour encourager et faciliter la compatibilité et la coopération réglementaires. Par ailleurs, les obligations relatives à la facilitation des échanges et aux procédures douanières ont été mises à jour pour le XXI^e siècle pour mieux faciliter le commerce transfrontières, y compris par l'utilisation de processus

électroniques qui réduiront les formalités administratives pour les exportateurs et abaisseront le coût de l'activité commerciale.

3.31. Le Canada a engagé ses procédures internes en vue de la ratification et de la mise en œuvre de l'Accord dans les meilleurs délais afin de renforcer ses liens commerciaux avec les États-Unis et le Mexique et d'assurer une stabilité et une prévisibilité importantes pour les entreprises et les travailleurs canadiens.

Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)

3.32. L'ALECC, initialement entré en vigueur le 5 juillet 1997, vise le commerce des marchandises, les services et l'investissement. Il a été modernisé à plusieurs reprises depuis son entrée en vigueur. Plus récemment, le 5 février 2019, un Accord portant modification de l'ALECC est entré en vigueur, ajoutant de nouveaux chapitres sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et le genre et apportant des améliorations aux chapitres existants sur les marchés publics et l'investissement. Il convient de noter que cet accord représente une réalisation historique pour le Canada – c'est la première fois qu'un ALE canadien comprend un chapitre distinct sur le commerce et le genre, ce qui traduit l'importance que le Canada et le Chili accordent à la promotion de l'égalité des genres et aux mesures visant à faire en sorte que les travailleuses et les femmes entrepreneurs retirent une part des avantages qui découlent de l'ALE.

Accord de libre-échange Canada-Israël (ALECI)

3.33. L'ALECI, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997, vise le commerce des marchandises. L'ALECI a été modernisé entre 2015 et 2018 pour incorporer quatre chapitres mis à jour (règles d'origine, règlement des différends, accès au marché pour les marchandises et administration de l'accord) et neuf nouveaux chapitres (facilitation des échanges, commerce électronique, propriété intellectuelle, obstacles techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires, travail, environnement, commerce et genre, petites et moyennes entreprises). L'ALECI modernisé a été signé par le Canada et Israël le 28 mai 2018 à Montréal. Il n'était pas encore ratifié en mars 2019.

3.3.3 Négociations en cours

Canada-MERCOSUR

3.34. Le Canada et le MERCOSUR ont lancé des négociations en vue d'un accord de libre-échange complet et inclusif en mars 2018. Avec un PIB collectif de plus de 3 600 milliards de CAD et une population de 262 millions d'habitants en 2017¹³, les pays du MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) offrent au Canada la possibilité de développer sa présence économique en Amérique du Sud.

Canada-Alliance du Pacifique

3.35. En juin 2017, l'Alliance du Pacifique (une initiative d'intégration régionale créée par le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou) a invité le Canada à devenir un État associé, ce qui nécessite la négociation d'un ALE avec elle. Les négociations ont été lancées le 22 octobre 2017 et, à la date de février 2019, sept cycles de négociation avaient eu lieu. L'objectif de ces négociations pour le Canada est de renforcer et rationaliser ses ALE existants avec l'Alliance du Pacifique et le PGPTP (avec trois des quatre pays de l'Alliance du Pacifique).

Accord de partenariat économique global Canada-Inde

3.36. Le Canada et l'Inde ont lancé des négociations en vue de conclure un Accord de partenariat économique global Canada-Inde en novembre 2010. Dix cycles de négociations ont eu lieu à ce jour.

¹³ Source: FMI, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018: <https://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2018/02/weodata/index.aspx>.

3.4 Autres initiatives bilatérales

3.4.1 Accords de promotion et de protection de l'investissement étranger (APIE)

3.37. Outre le fait qu'il a fait figurer des chapitres sur l'investissement dans ses ALE, le Canada négocie des traités distincts sur l'investissement, appelés APIE, qui visent à protéger et à promouvoir l'investissement étranger entre les Parties par le biais de droits et d'obligations juridiquement contraignants. Pendant la période à l'examen, le Canada a fait entrer en vigueur neuf APIE, avec le Burkina Faso; le Cameroun; la Côte d'Ivoire; la Guinée; Hong Kong, Chine; le Kosovo; le Mali; la Mongolie; et la Serbie.

3.38. L'approche adoptée par le Canada en ce qui concerne les APIE améliore la transparence et la prévisibilité et offre une protection pour les investisseurs en intégrant les caractéristiques clés suivantes: une définition générale de l'investissement, l'obligation d'appliquer le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée avant et après l'établissement de l'investissement dans le pays d'accueil, une norme de traitement minimum conformément aux prescriptions du droit international, une protection contre l'expropriation sans compensation, les transferts gratuits de fonds relevant d'investissements; des disciplines relatives aux prescriptions de résultats; et des mécanismes d'arbitrage entre un investisseur et un État et à des mécanismes de règlement des différends entre États. Les accords récents ont également inclus des dispositions définissant plus clairement le droit de réglementer dans l'intérêt du public, y compris des mesures de préservation de la santé, de la sécurité et de l'environnement, et encourageant l'adoption de principes en matière de responsabilité sociale des entreprises. En outre, les APIE récents comprennent aussi des articles plus approfondis sur le règlement des différends entre investisseur et Partie hôte, y compris des dispositions sur la médiation en cas de différend.

3.39. En 2018, le gouvernement canadien a lancé des consultations publiques sur la manière de rendre ses APIE plus inclusifs, transparents et responsables. Au vu des réactions reçues à ce jour, notamment sous la forme de plus de 350 communications, le Canada est actuellement en train de moderniser son modèle d'APIE afin d'incorporer de nouvelles dispositions visant à faire en sorte que tous les Canadiens (par exemple les femmes, les peuples autochtones et les PME) puissent tirer parti de ses APIE. Cet examen devrait s'achever au cours du premier semestre de 2019.

3.4.2 Accords et partenariats relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation

3.40. Le Canada compte neuf *Accords bilatéraux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation* ayant valeur de traité avec la France, l'Allemagne, le Japon, Israël, l'UE, l'Inde, le Brésil, la Chine et la Corée du Sud, ainsi que plusieurs mémorandums d'accord et arrangements n'ayant pas valeur de traité. Dix de ces instruments bilatéraux (avec l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, le Brésil, Israël, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'UE) ont établi des structures de comité conjoint pour faciliter une collaboration bilatérale dans les domaines de l'innovation et de la recherche-développement entre des parties prenantes fédérales, provinciales, universitaires et du secteur privé. En 2017-2018, le Canada a facilité 125 partenariats internationaux en matière de recherche et d'innovation.

3.4.3 Accords sur le transport aérien

3.41. Depuis le lancement de sa politique "Ciel bleu" en 2006, le Canada a signé de nouveaux accords de transport aérien ou élargi des accords existants avec plus de 105 pays. Pendant la période à l'examen, il a conclu des accords élargis avec de nombreux marchés, y compris l'Algérie, l'Australie, les Bahamas, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, Israël, le Mexique, le Maroc, Qatar, les Émirats arabes unis, l'Égypte, la Thaïlande et l'Afrique du Sud. Des accords ont été conclus pour la première fois avec Antigua-et-Barbuda, le Belize, le Bénin, le Cameroun, la Guinée, Maurice, la Mongolie, les Seychelles, Sri Lanka, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Tanzanie.

3.42. Les accords de transport aérien jouent un rôle de premier plan dans la facilitation et l'accroissement des échanges et des investissements internationaux, le rehaussement de la connectivité entre les maillons des chaînes de valeur mondiales (CVM) et le resserrement des liens interpersonnels, ce qui a permis d'offrir des vols directs pour les étudiants, les touristes et les gens d'affaires. Ils constituent d'importants facteurs menant à la conclusion de divers ALE négociés entre le Canada et des partenaires partout dans le monde.

3.5 Le Canada dans d'autres instances multinationales

3.43. En dehors de l'OMC, le Canada promeut activement le renforcement du système commercial fondé sur des règles par le biais de diverses instances multilatérales.

3.5.1 Groupe des Vingt (G-20)

3.44. Le Canada appuie les travaux que le G-20 mène actuellement pour promouvoir et renforcer un système commercial international inclusif qui contribue à une croissance durable et partagée. Le *Groupe de travail du G-20 chargé du commerce et de l'investissement*, créé en 2015, promeut le renforcement du consensus sur l'importance d'un commerce ouvert, prévisible et fondé sur des règles, y compris le consensus en faveur de la préservation et du renforcement du système fondé sur des règles par le biais de la réforme de l'OMC. Le Canada participe activement aux travaux du groupe auquel il apporte d'importantes contributions depuis sa création.

3.45. Le Canada est déterminé à faire face aux distorsions du marché causées par les subventions, y compris celles qui peuvent contribuer aux surcapacités. Par exemple, il prend part au *Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier (GFSEC)*. Ce dernier, établi par les dirigeants au Sommet du G-20 qui s'est tenu à Hangzhou en septembre 2016, s'efforce d'identifier les subventions et autres types de soutien ayant des effets de distorsion du marché afin de trouver des solutions politiques concrètes pour réduire les surcapacités dans le secteur sidérurgique. Le GFSEC a fait rapport aux ministres du G-20 en septembre 2018 et ses travaux se poursuivront en 2019. Le Canada figure parmi les membres les plus transparents pour ce qui est de fournir des renseignements sur le soutien au secteur sidérurgique et encourage une totale transparence de la part de tous les participants afin de pouvoir établir un tableau complet du soutien au secteur au niveau mondial.

3.5.2 Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

3.46. Le Canada continue d'appuyer l'APEC dans ses efforts visant la libéralisation et l'ouverture du commerce et de l'investissement dans la région de l'Asie-Pacifique, y compris la création de l'éventuelle Zone de libre-échange Asie-Pacifique (ZLEAP). En 1994, les dirigeants de l'APEC se sont engagés en faveur des objectifs de Bogor dans le but de parvenir à un commerce et à un investissement libres et ouverts dans les économies industrialisées d'ici à 2010, et dans les économies en développement d'ici à 2020. Le Canada a contribué à la réalisation des objectifs de Bogor par la réduction des droits de douane; la modernisation des lois sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne les droits d'auteur, les marques de commerce et l'application des droits de propriété intellectuelle; et la coopération avec plusieurs membres de l'APEC sur des initiatives liées aux normes. Il prend aussi une part active dans les efforts en cours pour définir le mandat de l'APEC au-delà de 2020, à l'expiration des objectifs de Bogor.

3.5.3 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

3.47. Le Canada appuie fermement les efforts de l'OCDE en vue de promouvoir l'ouverture des marchés en tant que catalyseur structurel de la croissance économique et de l'emploi. Il participe activement aux travaux du *Comité des échanges*, du *Comité de l'investissement* et du *Comité de l'acier de l'OCDE*, et du *Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation* et il a encouragé la collaboration de l'Organisation avec le G-20. Parmi les réalisations récentes qu'il convient de mentionner, on peut citer l'élaboration de recommandations de politique générale sur les CVM, les services, le commerce et le genre, la facilitation des échanges et le soutien ayant des effets de distorsion des échanges dans le secteur de l'aluminium.

3.48. Le Canada contribue aux efforts techniques et analytiques déployés conjointement par l'OCDE et l'OMC sur la mesure du commerce en termes de valeur ajoutée, en particulier dans le domaine du genre. Le Canada appuie les travaux à venir de l'OCDE qui mettront en correspondance le commerce en valeur ajoutée avec les données démographiques pour mieux comprendre, par exemple, la participation indirecte des femmes entrepreneurs et employées aux CVM. Il a également contribué à la conception et à la mise au point de l'*Indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE*, qui montre que les obstacles au commerce des services réduisent les échanges et les investissements, et nuisent à la compétitivité au sein des chaînes de valeur. Le Canada soutient

aussi le développement des *indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE* pour contribuer à l'amélioration des procédures à la frontière.

3.5.4 Groupe mondial du commerce du vin

3.49. Le Canada demeure un membre actif du *Groupe mondial du commerce du vin* – un groupe informel de pays producteurs de vin qui se réunit deux fois par an pour examiner les questions relatives au commerce du vin. Il est membre de ce groupe depuis sa création en 1996.

3.5.5 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

3.50. Le Canada verse des contributions à la FAO et à l'IICA pour financer des projets qui aident les pays en développement à adopter des démarches fondées sur des données scientifiques pour réglementer le commerce des produits agroalimentaires et renforcer les capacités des pays d'adopter et de respecter les règles convenues à l'OMC. Il continue de préconiser que ces organisations aident les pays à se conformer aux règles de l'OMC et renforcent leurs capacités à participer plus activement aux discussions menées dans le cadre de celle-ci.

3.6 Règlement des différends

3.51. Le Canada estime que la capacité à régler les différends commerciaux par l'intermédiaire du mécanisme contraignant de règlement des différends est une fonction essentielle de l'OMC. Pendant la période à l'examen, il a déposé 5 plaintes devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, s'est défendu dans 5 différends, et il est intervenu en tant que tierce partie dans 46 différends.¹⁴

3.52. Le Canada continue de chercher à améliorer le système de règlement des différends pour le rendre plus efficace et plus efficient pour tous les Membres, y compris en participant activement aux travaux de la Session extraordinaire de l'ORD. Par ailleurs, en 2016, il a dirigé les efforts destinés à lancer un mécanisme pour l'élaboration, la documentation et la communication de pratiques et procédures pour le déroulement des différends à l'OMC. Ce mécanisme volontaire vise à apporter des améliorations progressives et concrètes au système de règlement des différends, qui doivent être approuvées par les Membres, ce qui, à ce jour, a été le cas pour 20 d'entre elles.

3.53. En tant que fervent partisan du système commercial multilatéral fondé sur des règles, le Canada juge particulièrement préoccupante l'impasse concernant la désignation des membres de l'Organe d'appel. À cet égard, il est déterminé à travailler avec d'autres Membres intéressés pour trouver rapidement des solutions propres à assurer un mécanisme de règlement des différends efficace et ayant force exécutoire et il a été coauteur de plusieurs propositions au cours de la période à l'examen, dont une proposition de l'UE figurant dans le document WT/GC/W/752 et une proposition conjointe de l'Australie et de Singapour figurant dans le document WT/GC/W/754.

4 AUTRES INITIATIVES PHARES DU GOUVERNEMENT

4.1 Accord de libre-échange canadien (ALEC)

4.1. L'*Accord de libre-échange canadien* (ALEC), qui fait office de principal accord-cadre pour le commerce intérieur, est entré en vigueur en juillet 2017. L'ALEC a remplacé l'ancien *Accord sur le commerce intérieur*, qui couvrait le commerce intérieur du Canada depuis 1995. L'ALEC élimine des entraves clés au commerce intérieur du Canada, libérant une part supplémentaire du potentiel économique du pays. Les Parties à l'ALEC comprennent le gouvernement fédéral, les dix provinces et les trois territoires du Canada. Le commerce intérieur représente environ un cinquième du PIB annuel du Canada, soit l'équivalent d'environ 385 milliards de CAD par an.¹⁵

¹⁴ Seuls sont inclus les différends qui ont donné lieu à l'établissement d'un groupe spécial après le 1^{er} janvier 2015.

¹⁵ Pour des renseignements généraux sur l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), voir: <https://www.cfta-alec.ca>.

4.2. L'ALEC vise deux principaux objectifs: 1) réduire et éliminer, dans la mesure du possible, les obstacles à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada; et, 2) établir un marché intérieur ouvert, efficient et stable. L'ALEC apporte des changements au commerce intérieur dans l'objectif d'améliorer l'harmonisation des règles et réglementations intérieures et d'accroître la compétitivité, le soutien à l'innovation et l'élargissement des débouchés commerciaux des fournisseurs canadiens auprès du gouvernement. L'ALEC vise à harmoniser les règles commerciales intérieures avec celles des accords commerciaux internationaux du Canada et couvre quasiment toutes les activités économiques, notamment du fait qu'il couvre à la fois le secteur de l'énergie et la plupart des secteurs des services. L'ALEC contribue à créer les conditions appropriées pour développer l'investissement intérieur dans les entreprises et attirer l'investissement étranger direct.

4.3. L'ALEC inclut des dispositions spécifiques relatives au commerce des produits, aux services, à l'investissement, aux monopoles et entreprises publiques (activités commerciales) et aux stimulants (incitations). D'une manière générale, ces règles interdisent les réglementations trop pesantes, le traitement discriminatoire et les restrictions injustifiées au commerce dans le domaine donné auquel elles s'appliquent.

4.4. L'ALEC comprend des chapitres sur les marchés publics, la protection de l'environnement et la mobilité de la main-d'œuvre, qui, entre autres choses, promeuvent des pratiques ouvertes en matière de passation des marchés publics, reconnaissent que la protection de l'environnement et le commerce peuvent se renforcer mutuellement et éliminent ou réduisent les mesures qui limitent ou entravent la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada.

4.5. L'ALEC élargit le champ des marchés publics couverts en élargissant la liste des entités du gouvernement couvertes. Par exemple, pour la première fois, le secteur de l'énergie et de nombreux services publics dans le domaine de l'énergie sont couverts par des règles ouvertes en matière de passation des marchés. L'ALEC prescrit également aux Parties d'établir de nouveaux mécanismes de contestation des adjudications indépendants dans chaque juridiction. En ce qui concerne le gouvernement canadien, les plaintes concernant les marchés publics continueront d'être entendues par le *Tribunal canadien du commerce extérieur*. Les Parties sont également convenues de publier les avis d'appel d'offres via un point d'accès unique, conformément aux engagements contractés par le Canada dans le cadre de l'AECG, dès que ce point d'accès sera disponible, d'ici à 2022, et adapté à une utilisation aux fins de l'ALEC.

4.6. Dans le cadre de l'ALEC, les Parties ont également établi de nouveaux mécanismes réglementaires en matière de notification, de conciliation et de coopération. Conformément à ces règles, les Parties doivent notifier les règlements projetés (ou les modifications apportées à des règlements) et tenir des consultations à leur sujet, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir un effet notable sur l'investissement intérieur ou le commerce intérieur des marchandises ou des services. Pour superviser les mécanismes de conciliation et de coopération de l'ALEC en matière de réglementation, une *table de conciliation et de coopération en matière de réglementation* (TCCR) a été établie. En 2018, la TCCR a élaboré son premier plan de travail annuel¹⁶, qui est accessible au public en ligne, et un certain nombre d'éléments de ce plan de travail ont déjà été menés à bien.

4.7. Même si des progrès considérables ont été réalisés en matière de réduction des obstacles internes grâce à l'ALEC, il existe toujours un certain nombre de mesures qui peuvent entraver le commerce des marchandises et des services, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada, y compris dans des secteurs tels que le transport, la santé au travail et la sécurité. Un certain nombre de comités et de groupes de travail ont été établis dans le cadre de l'ALEC pour remédier à ces obstacles restants, comme la TCCR. Les Parties se sont également engagées à mener de futures négociations pour incorporer dans l'ALEC les règles applicables aux services financiers, qui représentent environ 6% du PIB total du Canada.

4.2 Propriété intellectuelle

4.8. Compte tenu de l'engagement pris par le Canada de maintenir un régime de propriété intellectuelle solide et efficace qui favorise l'innovation, l'investissement et la croissance

¹⁶ Source:

"<https://www.cfta-alec.ca/wp-content/uploads/2018/07/TCCR-Plan-de-travail-2018-2019-Liste-des-éléments-Final-20-juillet-2018.pdf>".

économique, depuis 2015, le pays a mis à jour toutes ses principales lois relatives à la propriété intellectuelle, y compris la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur les dessins industriels*, et la *Loi sur la protection des obtentions végétales*.

4.9. Plus récemment, un certain nombre de modifications législatives ont été adoptées par le Parlement canadien afin de faire progresser la *Stratégie en matière de propriété intellectuelle* du gouvernement, y compris des modifications qui améliorent l'efficacité, clarifient les pratiques acceptables et empêchent l'usurpation de droits de propriété intellectuelle. Ces modifications incluent l'établissement d'exigences minimales pour les lettres de demande en matière de brevets, à titre de mesure de dissuasion pour ceux qui envoient des lettres trompeuses ou vagues et pour établir un juste équilibre entre l'utilisation de lettres de demande comme méthode à faible coût de défendre les droits associés à un brevet et la prévention des agissements importuns.

4.10. D'autres modifications sont conçues pour protéger les consommateurs en excluant des demandes de règlement du régime d'"avis et avis" du Canada en matière de droits d'auteur et pour empêcher l'encombrement et la mauvaise utilisation du régime de marques, en renforçant l'importance de l'utilisation, grâce à l'adoption de nouveaux motifs d'opposition et d'invalidation pour les cas de mauvaise foi et d'une exigence d'utilisation pour avoir accès à des recours juridiques au cours des trois années suivant l'enregistrement. Enfin, les modifications ont réformé la *Commission canadienne du droit d'auteur* pour s'assurer que ses décisions soient rendues plus vite et avec plus de certitude tout en continuant de protéger l'intérêt public.

4.11. Le Canada a prolongé la durée de la protection conférée par le droit d'auteur pour les enregistrements sonores publiés, accordé aux agents chargés de la propriété intellectuelle un privilège législatif pour les communications confidentielles avec les clients, introduit une protection supplémentaire pour les brevets concernant des produits pharmaceutiques et élargi son régime ouvert, transparent et efficace de protection des indications géographiques de façon à inclure certains produits agricoles et produits alimentaires.

4.12. Le Canada a également ratifié plusieurs traités multilatéraux importants et accédé à ceux-ci, tels que le *Traité de Marrakech de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)* et l'*Arrangement de La Haye de l'OMPI*, et mis en œuvre des dispositions relatives à la propriété intellectuelle dans les accords commerciaux, y compris l'AECG et le PTPGP.

4.3 Directive du Cabinet sur la réglementation

4.13. En 2018, le Canada a mis à jour sa directive de politique générale à l'intention des organismes de réglementation fédéraux par l'intermédiaire de la *Directive du Cabinet sur la réglementation*, qui définit les attentes et les exigences du gouvernement canadien en ce qui concerne l'élaboration, la gestion et l'examen des règlements fédéraux. La *Directive du Cabinet sur la réglementation* inclut aussi des considérations et des obligations internationales dont il faut tenir compte lors de l'élaboration ou de l'examen de projets de réglementations afin d'éviter les obstacles au commerce, y compris la promotion de la coopération réglementaire et l'incorporation par renvoi.

4.4 Cadre politique du Partenariat canadien pour l'agriculture

4.14. En 2017, le Ministre fédéral et les Ministres provinciaux et territoriaux de l'agriculture sont parvenus à un accord sur les éléments clés d'un *Partenariat canadien pour l'agriculture*, qui prévoit une marge de manœuvre importante pour les provinces et les territoires pour ce qui est de concevoir et d'exécuter des programmes qui tiennent compte des priorités locales tout en permettant d'atteindre des objectifs nationaux communs. Le *Partenariat canadien pour l'agriculture* continue de faire du Canada un leader mondial en matière de produits alimentaires de qualité, d'innovation et de production agricole respectueuse de l'environnement. Il reste axé sur le soutien à l'innovation, la compétitivité et le développement des marchés.¹⁷

¹⁷ Source: Partenariat canadien pour l'agriculture: "<http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/initiatives-ministerielles-importantes/parteneriat-canadien-pour-l-agriculture/?id=1461767369849>".

4.5 Gestion de l'offre

4.15. Dans le cadre du système national canadien de gestion de l'offre, les agriculteurs gèrent leur production sur la base des prévisions de la demande concernant leurs produits en essayant d'établir un équilibre entre l'offre et la demande qui permet aux producteurs de récolter le juste fruit de leur labeur et de leurs investissements et garantit une certaine stabilité des revenus agricoles. Le système national de gestion de l'offre du Canada s'applique à cinq domaines de l'agriculture: 1) les produits laitiers; 2) les poulets; 3) les dindes; 4) les œufs et ovoproduits; et 5) les œufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de chair.

4.16. En gérant efficacement la production et les prix sortie exploitation, les pénuries et les excédents coûteux sont évités, tandis que les consommateurs bénéficient d'une offre constante de produits de qualité. Conformément au système de gestion de l'offre, les offices de commercialisation nationaux et provinciaux contrôlent l'offre de produits au niveau de l'exploitation (par exemple le lait), de manière à répondre à la demande du marché canadien à l'aide de contingents de production. Les détenteurs de contingents enregistrés (c'est-à-dire les producteurs) obtiennent ensuite un prix pour leur production qui leur permet d'obtenir un revenu qui reflète leur travail et leurs investissements. Enfin, les contingents tarifaires agricoles garantissent des niveaux d'importation prévisibles et entretiennent ainsi l'efficacité des contrôles de la production et des prix pour les produits soumis à la gestion de l'offre.

4.6 Initiatives sanitaires et phytosanitaires

4.17. Pendant la période à l'examen, le Canada a entrepris d'importants changements pour moderniser son approche de la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux et de la préservation des végétaux. Dans ce contexte, le Canada modernise également sa ligne de conduite afin de maintenir une approche solide de la protection de la santé des personnes et des animaux, de la préservation des végétaux et de la protection des consommateurs, en s'orientant vers une approche plus préventive et plus systémique, qui permettra aux parties réglementées de s'adapter plus facilement aux risques émergents et aux tendances mondiales et scientifiques. Le Canada s'efforce d'être davantage orienté vers le client en investissant dans des outils numériques, afin de faciliter l'accès aux renseignements en offrant au secteur des services électroniques et des renseignements permettant de respecter les réglementations, tout en maintenant des mesures sanitaires et phytosanitaires solides.

- a) Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada: depuis 2017, le Canada met en œuvre la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux pour le Canada¹⁸, qui facilitera les travaux de collaboration en matière d'approches et d'activités visant à moderniser et à améliorer la prévention et la gestion des risques concernant les ressources végétales et animales du Canada.
- b) Règlement sur la salubrité des aliments au Canada: le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada est entré en vigueur le 15 janvier 2019. Ce nouveau règlement regroupe 14 règlements sur les aliments, ce qui améliorera la cohérence des règles pour tous les types d'aliments et entre toutes les entreprises alimentaires, réduira la charge administrative et permettra aux entreprises alimentaires de faire preuve d'innovation tout en continuant à respecter les prescriptions réglementaires requises.
- c) Modernisation de la Loi sur les aliments et drogues: Le Canada s'est également engagé à moderniser son cadre réglementaire applicable aux aliments dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues de façon à mieux pouvoir faire face aux avancées de la science et de la technologie dans le domaine alimentaire et à mieux répondre aux questions émergentes en matière de santé et de sécurité sanitaire. Ces travaux seront axés sur la modernisation des réglementations existantes et l'élaboration de nouvelles approches réglementaires en vue de faciliter l'accès à des produits alimentaires sûrs et novateurs dans les meilleurs délais. Le Canada a également introduit de nouvelles autorités pour les autorisations de mise sur le

¹⁸ Source:

"<http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/partenariats-ssva/fra/1490917160508/1490917161242>".

marché et des outils d'incorporation par renvoi pour améliorer les règles relatives aux polluants et autres substances adultérantes dans les aliments.

- d) Modifications de l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes: les modifications apportées par le Canada à l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes sont entrées en vigueur en novembre 2016 et visent à réduire le nombre d'espèces de mauvaises herbes introduites au Canada par l'intermédiaire des graines.
- e) Adoption d'un modèle comparatif des risques: le Canada élabore également une approche en matière de gestion des risques faisant appel à un modèle comparatif des risques (outil d'analyse qui utilise des données de sources externes et gouvernementales pour comparer les risques) et à un modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements (ERE), utilisé pour créer des profils de risque pour les établissements alimentaires canadiens et ajuster les fréquences d'inspection de ces derniers en conséquence, en vue d'établir des priorités en ce qui concerne les activités de réglementation, de planifier et de mener à bien ces dernières plus efficacement.
- f) Plate-forme ePhyto: le Canada a également apporté une contribution aux organismes internationaux de normalisation sous la forme de ressources en nature et de ressources financières afin de soutenir un éventail d'activités, par exemple à la Convention internationale pour la protection des végétaux en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de la plate-forme ePhyto pour l'échange électronique de certificats phytosanitaires par les pays, à la FAO en vue de la fourniture de conseils scientifiques à l'appui de l'élaboration des normes de la Commission du Codex Alimentarius, et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en vue de soutenir ses activités et pour la révision des chapitres sur l'encéphalopathie spongiforme bovine et l'influenza aviaire.

4.7 Stratégie améliorée de responsabilité sociale des entreprises (RSE) du Canada

4.18. En novembre 2014, le Canada a mis à jour sa stratégie améliorée de responsabilité sociale des entreprises: *Le modèle d'affaires canadien: Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*.¹⁹ La stratégie de RSE mise à jour communique clairement les attentes du gouvernement canadien voulant que les entreprises canadiennes fassent la promotion des valeurs canadiennes et adoptent des normes élevées de RSE dans le cadre de leurs activités à l'étranger.

4.19. La stratégie énonce que le Canada s'attend à ce que toutes les entreprises canadiennes menant des activités à l'étranger respectent toutes les lois applicables, fonctionnent de manière transparente, consultent les gouvernements hôtes et mettent en œuvre les meilleures pratiques reconnues au niveau international en matière de RSE. Les quatre piliers de la stratégie sont les suivants: la promotion des lignes directrices en matière de RSE; le renforcement des capacités locales et la formation à une conduite responsable de la part des entreprises et à la lutte contre la corruption; la promotion de réseaux et de partenariats pour soutenir les entreprises responsables; et des mécanismes volontaires pour aider à résoudre les différends qui peuvent surgir. Les mécanismes volontaires de règlement des différends incluent le *Point de contact national du Canada pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* et l'*Ombudsman canadien de la responsabilité sociale des entreprises*, annoncés en 2018, avec pour mandat annoncé d'examiner les allégations d'abus des droits de l'homme liées aux activités des entreprises canadiennes à l'étranger dans les secteurs des industries extractives, du pétrole et du gaz, et des vêtements. Cette stratégie complète les efforts de diversification des échanges et d'autres politiques du gouvernement canadien, y compris celles liées aux pays en développement, à l'environnement, à l'égalité des genres, au travail et à la transparence.

4.8 Modifications du régime de mesures correctives commerciales du Canada

4.20. Depuis 2016, le Canada a pris des mesures pour moderniser sa législation relative aux mesures correctives commerciales, la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*. Les modifications

¹⁹ Source: Le modèle d'affaires canadien: Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger. Adresse consultée: "<https://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/csr-strat-rse.aspx?lang=fra>".

comprennent l'introduction de deux nouvelles procédures administrées par l'Agence des services frontaliers du Canada: 1) une procédure relative à la portée, pour déterminer si les marchandises importées relèvent de la portée d'une mesure antidumping ou compensatoire; et, 2) des enquêtes anticourtage, pour appliquer des mesures antidumping ou compensatoires à des produits additionnels qui contournent des mesures déjà en vigueur.

4.21. Les autres modifications comprennent les suivantes: l'Agence des services frontaliers du Canada et le Tribunal canadien du commerce extérieur mènent désormais des réexamens relatifs à l'expiration plus proches de la date d'expiration des mesures correctives commerciales, ce qui permet à l'Agence des services frontaliers du Canada d'évaluer s'il convient de ne pas tenir compte de certaines ventes en raison d'une situation particulière du marché; la possibilité de clore des enquêtes par exportateur dans les cas où l'existence d'un dumping ou d'un subventionnement n'a pas été constatée; l'octroi aux syndicats de droits de participation aux enquêtes. Conjointement, ces modifications visent à renforcer le système de mesures correctives commerciales du Canada, notamment en apportant aux producteurs canadiens une réponse plus rigoureuse en cas de commerce déloyal, en alignant davantage le système de mesures correctives commerciales du Canada sur celui de ses grands partenaires commerciaux, et en améliorant la transparence.

4.9 Contre-mesures visant les produits en acier et en aluminium en provenance des États-Unis

4.22. Le 31 mai 2018, les États-Unis ont annoncé l'établissement de droits de douane sur les importations de certains produits en acier (25%) et en aluminium (10%) en provenance du Canada, ou mesure au titre de l'article 232. En réponse, le 1^{er} juillet 2018, le Canada a imposé des contre-mesures visant les importations de produits en acier, en aluminium et d'autres produits en provenance des États-Unis pour un montant de 16,6 milliards de CAD, ce qui représente la valeur des exportations canadiennes affectées par les droits de douane des États-Unis en 2017. Ces contre-mesures seront immédiatement supprimées une fois que les États-Unis auront éliminé les mesures restrictives pour le commerce visant les produits en acier et en aluminium canadiens.

5 DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS ET PROMOTION DU COMMERCE

5.1. Ces dernières années, le Canada s'est efforcé de diversifier ses relations commerciales en négociant et en mettant en œuvre des accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. Toutefois, les accords commerciaux ne sont qu'une partie de l'équation et doivent s'accompagner d'efforts visant à faire en sorte que la libéralisation des échanges se traduise effectivement par un accroissement des flux d'investissements, de marchandises et de services. Pendant la période à l'examen, le Canada a mis en place des stratégies et des programmes pour aider les entreprises à tirer parti de leurs ALE. Ces efforts reposent sur la *Stratégie de diversification des exportations* du Canada, ainsi que sur des initiatives spécifiques visant à répondre aux défis particuliers de développement du commerce que rencontrent les PME, les femmes et les peuples autochtones. Le Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) joue un rôle central dans la mise en œuvre des initiatives du Canada en matière de développement des exportations et de promotion du commerce.

5.1 Stratégie de diversification des exportations

5.2. Annoncée en novembre 2018, la *Stratégie de diversification des exportations* du Canada consacre 1,1 milliard de CAD sur six ans, à compter de 2018-2019, à des initiatives visant à soutenir la réussite commerciale des entreprises canadiennes à l'étranger, en particulier sur les marchés étrangers. Le gouvernement canadien reconnaît que les emplois dans les secteurs concurrentiels, exportateurs, tendent à procurer des salaires plus élevés. Le gouvernement canadien reconnaît aussi que, pour porter la prospérité économique du Canada à son maximum, il faudra tirer pleinement parti des possibilités croissantes dans un éventail plus large de marchés d'exportation. Le gouvernement canadien est donc résolu à accroître le nombre d'entreprises canadiennes qui participent au commerce international et à faire en sorte qu'elles diversifient leurs exportations vers un large éventail de marchés, en particulier ceux qui sont visés par les ALE du Canada.

5.3. La *Stratégie* vise à soutenir une augmentation des exportations canadiennes de 50% d'ici à 2025, en particulier dans les secteurs et les marchés où un fort potentiel de croissance a été identifié. La stratégie comporte trois éléments:

- des investissements accélérés dans l'infrastructure liée au commerce (par exemple les ports et les corridors de transport commercial);
- la fourniture aux entreprises canadiennes d'outils appropriés pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'exportation efficaces; et,
- le renforcement des services commerciaux pour les exportateurs canadiens.

5.4. Dans le cadre de l'*Initiative des corridors de commerce et de transport* pour 2018, le Canada a lancé un engagement fédéral à long terme visant à faire en sorte que le système de transport lié au commerce du Canada constitue une base pour la croissance économique, soutienne l'efficacité des chaînes d'approvisionnement mondiales et fasse du Canada un marché cible pour les investisseurs internationaux. Un élément clé de cette initiative est le *Fonds national des corridors commerciaux*, qui soutient les investissements dans les ports, les routes, les voies ferrées, les aéroports et les installations intermodales pour aider à remédier aux contraintes de capacités en matière de transport. Reconnaissant que ces corridors ont une importance cruciale dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour diversifier et accroître ses échanges, la *Stratégie de diversification des exportations* va s'employer à accélérer l'investissement de 773,9 millions de CAD sur cinq ans pour soutenir les ports marins et les corridors de transport qui relient les Canadiens aux marchés mondiaux, et 13,6 millions de CAD sur trois ans pour améliorer la qualité et l'accessibilité des données sur le transport.

Soutien aux PME

5.5. Les PME représentent 99% de l'ensemble des entreprises au Canada, mais seulement 11,7% d'entre elles sont exportatrices. La *Stratégie de diversification des exportations* a engagé de nouvelles ressources pour aider les PME canadiennes à élaborer des stratégies d'exportation, à établir des partenariats mondiaux et à acquérir les compétences et la formation nécessaires pour le commerce mondial. Par exemple, la *Stratégie* prévoit un investissement de 10 millions de CAD sur trois ans dans des programmes de préparation à l'exportation pour les PME canadiennes.

5.2 Service des délégués commerciaux

5.6. Le Service des délégués commerciaux (SDC) du Canada aide les entreprises canadiennes à réussir sur les marchés étrangers en leur fournissant des renseignements sur le marché local, des contacts, des conseils en matière de développement des entreprises au niveau international et des services de résolution des problèmes. Les délégués commerciaux travaillent aussi avec le Bureau d'investissement du Canada pour attirer l'investissement étranger au Canada.

5.7. Le SDC administre plusieurs programmes qui ont fait leurs preuves en termes de résultats pour les exportateurs. La *Stratégie de diversification des exportations* alloue de nouvelles ressources pour soutenir la modernisation et l'expansion des services et des programmes du SDC. Les investissements planifiés pour les cinq prochaines années incluent les suivants:

- 13,5 millions de CAD pour établir un programme de mentorat commercial international entre pairs;
- 100 millions de CAD pour renforcer *CanExport* et les programmes de financement connexe. *CanExport* fournit une assistance financière directe aux PME canadiennes qui souhaitent exploiter de nouvelles possibilités d'exportation, en particulier dans les marchés émergents à forte croissance. Depuis 2016, le programme a soutenu 1 300 projets dans 90 pays, générant 375 millions de CAD de nouvelles exportations;
- 17 millions de CAD pour élargir le programme des *Accélérateurs technologiques canadiens* (ATC) à des centres d'innovation mondiaux additionnels. Ce programme aide les entreprises de technologie à se développer dans de nouveaux environnements compétitifs grâce à un programme intensif de plusieurs mois. En quatre ans, le programme des ATC a été utilisé par 467 entreprises qui ont fait état de 1 868 nouveaux emplois, 408 millions de CAD de nouveaux capitaux, 146 millions de CAD de nouvelles recettes et 837 partenariats stratégiques. À l'heure actuelle, il existe des ATC dans les

villes de New York, de San Francisco et de Boston aux États-Unis, et de nouveaux programmes sont lancés à Hong Kong, Chine; à Tokyo; au Taipei chinois et à Singapour;

- 25,4 millions de CAD pour les services des délégués commerciaux en faveur des entreprises menant des activités dans des domaines tels que le numérique, le commerce électronique et la propriété intellectuelle;
- 73,6 millions de CAD pour accroître le nombre de délégués commerciaux disponibles pour aider les Canadiens tant dans le pays qu'à l'étranger. Le TCS dispose de plus de 1 000 professionnels du commerce qui travaillent dans 161 villes au Canada et dans le monde. Par rapport aux non-clients, les clients du TCS exportent en moyenne 19,8% de plus en valeur, avec une variété de produits supérieure de 11,2%, vers 24,8% de marchés supplémentaires. Le Service des délégués commerciaux compte presque 15 000 clients actifs. La majorité d'entre eux sont des PME, qui représentent près de 20% de l'ensemble des PME canadiennes exportatrices;
- 60 millions de CAD pour mettre à jour les outils du SDC (par exemple renforcement de la présence numérique et de la fourniture de services numériques, des capacités d'analyse).

5.8. Le SDC poursuivra aussi son programme *Femmes d'affaires en commerce international*, qui fournit un soutien et des services ciblés aux entreprises prêtes à exporter et actives à l'exportation détenues par des femmes afin de mieux exploiter la diversité des fournisseurs et les autres possibilités commerciales mondiales. Ce programme relie les femmes à des services et des possibilités élargis à l'exportation, en s'efforçant de tirer avantage des possibilités découlant des nouveaux ALE tels que l'AECG et le PTPGP. Au cours des dix dernières années, plus de 1 500 entreprises détenues par des femmes ont participé à des missions et des initiatives dans le cadre de ce programme.

5.9. À l'automne 2017, le SDC a lancé un examen stratégique destiné à moderniser ses services, en consultation avec ses clients, ses partenaires, des délégués commerciaux et des employés de première ligne dans le monde. Quatre priorités clés devant être mises en œuvre au cours des deux années suivantes sont issues de cet examen: 1) numériser la fourniture de services et exploiter les données pour favoriser la réussite du client; 2) différencier les services pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre de clients de manière efficace; 3) simplifier l'expérience du client en matière d'assistance et lui permettre de naviguer facilement entre les partenaires fédéraux et provinciaux; et 4) constituer une main-d'œuvre dynamique au SDC et faire du SDC le meilleur endroit où travailler pour les professionnels du commerce international.

5.3 Promotion de l'investissement

5.10. Durant la période à l'examen, le Canada a créé le Bureau d'investissement du Canada, un nouvel organisme gouvernemental qui vise à accroître la capacité du Canada à attirer et faciliter l'investissement étranger direct à fort impact et les emplois qui l'accompagne. Lancé en mars 2018, l'organisme vise à promouvoir le Canada en tant que destination de premier plan pour l'investissement et contribuer à accélérer l'investissement mondial. Le Bureau d'investissement du Canada travaille en étroite coopération avec le Service des délégués commerciaux d'Affaires mondiales Canada pour aider les investisseurs étrangers à s'établir ou à développer leurs activités au Canada.

5.4 Stratégie en matière d'éducation internationale

5.11. La Stratégie en matière d'éducation internationale, lancée en 2014, a réussi à atteindre ses divers objectifs, y compris en accroissant le nombre d'étudiants internationaux faisant des études au Canada, qui s'élève à plus de 450 000 par an. Le Canada élabore actuellement une nouvelle Stratégie en matière d'éducation internationale, qui visera à mieux aligner le recrutement des étudiants avec le marché du travail national et les besoins du pays en matière d'immigration, ainsi qu'à renforcer les compétences et à fournir une formation qui contribuera à soutenir le commerce international du Canada et à renforcer les liens mondiaux. L'éducation internationale devrait continuer à contribuer à la prospérité du Canada en encourageant les exportations de services d'éducation et de marchandises, en aidant à combler les lacunes en matière de compétences et à

améliorer la compétitivité de l'économie canadienne et à soutenir les pays d'origine. La présence d'étudiants internationaux apporte aussi des avantages directs: en 2017, près de 492 385 étudiants internationaux au Canada ont dépensé plus de 18,6 milliards de CAD dans les communautés canadiennes et soutenu plus de 20 230 emplois canadiens.²⁰

5.5 Autres programmes et stratégies du gouvernement canadien qui promeuvent les exportations

5.5.1 Le Carrefour de la croissance propre

5.12. En 2018, le Canada a lancé le *Carrefour de la croissance propre*, qui est un nouveau modèle de service qui associe des représentants de différents ministères et organismes fédéraux dont les mandats consistent à promouvoir l'adoption, l'exportation de technologies propres et l'innovation en la matière. Cette initiative pangouvernementale fait office de point focal pour soutenir les entreprises et les projets dans le domaine des technologies propres. Le *Carrefour de la croissance propre* a aidé plus de 780 clients au cours de sa première année d'activité à identifier les programmes et services fédéraux les plus pertinents pour leurs besoins, y compris le soutien aux exportateurs.

5.5.2 La Stratégie d'exportation créative

5.13. Lancée en juin 2018, cette stratégie vise à maximiser le potentiel d'exportation des industries créatives canadiennes en stimulant le financement du développement des exportations dans le cadre des programmes existants du gouvernement canadien afin d'accroître et de renforcer la présence des industries créatives canadiennes à l'étranger.

5.5.3 Plan pour l'innovation et les compétences

5.14. En 2017, le Canada a élaboré un nouveau cadre de politique microéconomique: le Plan pour l'innovation et les compétences, pour attirer les investissements et aider les entreprises à se développer et à devenir des entreprises tournées vers l'exportation.²¹ Le Plan comprend trois aspects fondamentaux: 1) encourager les investissements tout au long du cycle de l'innovation, de la science fondamentale aux applications commerciales et à l'adoption de nouvelles technologies, en passant par l'accès aux marchés dans le pays et à l'étranger; 2) s'assurer que les entreprises canadiennes disposent d'une réserve de talents de premier ordre pour répondre aux besoins changeants du commerce du fait de la transformation numérique, en élargissant et en renforçant la base de talents du Canada, en perfectionnant, en attirant et en retenant les meilleurs professionnels; et 3) aider les entreprises à tous les stades à changer d'échelle, à se développer et à se tourner vers l'exportation. Dans le cadre du Plan, six tables sectorielles de stratégies économiques, présidées par des leaders du secteur, ont été établies pour lutter contre les goulots d'étranglement et identifier les possibilités de croissance économique. Un rapport de septembre 2018 a souligné l'importance de la diversification des exportations, d'un environnement réglementaire flexible, et de travailleurs compétents qui puissent répondre à cette demande. Le Canada soutient ces objectifs et les met en œuvre par l'intermédiaire d'initiatives telles que la Stratégie de diversification des exportations.

5.6 Petites et moyennes entreprises (PME)

5.6.1 Renseignements de base

5.15. Les PME, définies au Canada comme les entreprises ayant entre 1 et 499 employés²², représentent 99,7% de l'ensemble des entreprises et environ 90% des emplois du secteur privé.²³ En 2017, seulement 11,7% des PME exportaient des marchandises ou des services, mais elles représentaient presque 42% de la valeur totale des exportations de marchandises du Canada.

5.16. Le Canada déploie beaucoup d'efforts pour faire en sorte que son cadre du marché contribue à réduire la charge administrative et facilite l'activité commerciale tout en offrant les protections nécessaires aux consommateurs et aux entreprises. Les organismes de réglementation canadiens

²⁰ <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/impact-2017/index.aspx?lang=fra>.

²¹ <http://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/fra/accueil>.

²² http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03090.html#point2-1.

²³ http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03090.html#point2-1.

sont tenus d'examiner les besoins des petites entreprises lors de la conception des règlements. Si l'on s'attend à ce qu'un règlement nouveau ou modifié accroisse la charge administrative pesant sur les entreprises, les organismes de réglementation sont tenus de compenser un niveau équivalent de coût de charge administrative imposée aux entreprises par l'intermédiaire de leurs réglementations existantes.

5.17. Le gouvernement canadien a mis en place plusieurs programmes nationaux pour aider les PME canadiennes à devenir plus productives, plus innovantes et davantage axées sur l'exportation, afin d'assurer la croissance à long terme des PME et de créer de bons emplois pour les Canadiens. Par exemple, en 2016, le gouvernement canadien a annoncé la création du Service de croissance accélérée, conçu pour soutenir la croissance des PME à fort potentiel en les aidant à accéder aux services gouvernementaux clés dont elles ont besoin pour se développer, tels que le financement, l'exportation, l'innovation et les conseils aux entreprises.

6 COMMERCE INCLUSIF

6.1. Le Canada s'emploie activement à promouvoir et à adopter une approche inclusive du commerce en tant qu'approche fondamentale pour répondre aux préoccupations d'un certain nombre de personnes selon lesquelles le commerce et la mondialisation ne profitent pas à tous. Le commerce inclusif complète les efforts déployés par le Canada pour diversifier ses échanges, en cherchant à faire en sorte que davantage de Canadiens puissent tirer parti des possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement. Le commerce inclusif favorise une croissance économique qui est plus largement partagée et maintient la confiance dans un système commercial ouvert et fondé sur des règles.

6.2. Les efforts déployés récemment pour promouvoir une approche inclusive du commerce comprennent l'engagement international, tant au niveau multilatéral qu'avec les partenaires dans le contexte de la négociation d'ALE bilatéraux et régionaux. Au niveau national, le Canada cherche à faire en sorte que davantage de Canadiens se trouvent au cœur de la politique commerciale grâce à des consultations plus larges et à une plus grande transparence, et à élargir l'accès pour les Canadiens grâce à la teneur inclusive des accords commerciaux. Par exemple, alors que des dispositions relatives au travail et à l'environnement font partie intégrante de nombreux ALE du Canada depuis l'ALENA, le Canada a renforcé ces dispositions dans les accords plus récents tels que le PTPGP, y compris en soumettant celles-ci au mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord. En outre, le Canada promeut de nouvelles dispositions et chapitres dans ses ALE visant à améliorer la capacité des groupes sous-représentés, en particulier les femmes, les propriétaires de PME et les peuples autochtones, à accéder aux possibilités créées par les accords commerciaux et à en tirer parti, ainsi que les conditions de cet accès.

6.1 Consultations et transparence

6.3. Le Canada est une démocratie parlementaire qui valorise fortement la participation de ses divers citoyens à l'identification des priorités en matière de politique générale. Le Canada dispose de plusieurs mécanismes de communication, y compris des consultations formelles et informelles qui sont transparentes, accessibles et responsables. Afin de mieux mettre en adéquation les priorités de la politique commerciale canadienne avec les intérêts de tous les Canadiens, le Canada veille à ce que ses positions de politique commerciale soient prises en toute connaissance de cause avant et pendant les négociations par le biais de consultations publiques et d'un dialogue permanent. Cela consiste notamment à engager un dialogue avec les groupes traditionnellement sous-représentés; à améliorer la transparence tout au long du processus de négociation; à promouvoir les avantages du commerce et de l'investissement et à les faire comprendre aux Canadiens; et à renforcer les liens, le cas échéant, entre le commerce et les objectifs de politique socioéconomique intérieure qui soutiennent la création d'emplois et la croissance.

6.4. Le Canada adopte une approche de consultations de large portée dans le cadre de l'élaboration de sa politique commerciale, y compris en sollicitant activement les vues du grand public et d'un large éventail de parties prenantes telles que les entreprises, les organisations non gouvernementales, les groupes syndicaux et les milieux universitaires et de la recherche. Le Canada fait un effort concerté pour faire en sorte que les parties prenantes qui sont traditionnellement sous-représentées dans le commerce international soient également consultées sur les sujets de politique commerciale (par exemple les femmes, les propriétaires de PME) afin de recueillir leurs

vues et de favoriser une compréhension plus inclusive des intérêts et des priorités du Canada en matière de commerce.

6.5. Le Canada tient des consultations formelles avec ses citoyens lorsqu'il envisage d'éventuelles négociations commerciales afin de s'assurer que les vues des Canadiens sont prises en considération sur la question de savoir s'il y a lieu de conclure de nouveaux accords. Par exemple, en 2018, le gouvernement canadien a engagé des consultations formelles sur la manière de moderniser son modèle d'Accord sur la promotion et la protection des investissements (APIE) afin de rendre ses accords d'investissement plus inclusifs, en faisant appel à une plate-forme d'engagement civique novatrice appelée "PlaceSpeak" qui a généré plus de 350 communications de la part des Canadiens. Le Canada organise aussi des consultations formelles chaque fois qu'un changement majeur de politique ou une modernisation importante d'un programme est prévue: par exemple, le Canada a mené des consultations pour contribuer à l'examen stratégique du SDC en 2017.

6.6. Le gouvernement canadien s'efforce de créer une politique commerciale en étroite collaboration avec les gouvernements de ses provinces et territoires. Le Canada reste attaché à une approche ouverte et collaborative de la politique et des négociations commerciales internationales, en particulier du fait que de nombreux domaines du commerce (par exemple la politique agricole) relèvent de la compétence des provinces ou d'une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Canada consulte également les municipalités sur les questions relatives à ses accords commerciaux et négociations commerciales, y compris par le biais d'un groupe de travail conjoint avec la *Fédération canadienne des municipalités*.

6.7. Bien que le gouvernement canadien ait adopté depuis longtemps une pratique consistant à dialoguer directement avec les peuples autochtones en ce qui concerne ses politiques et ses priorités commerciales, depuis septembre 2017, Affaires mondiales Canada a établi un dialogue régulier et continu avec les peuples autochtones par le biais d'un Groupe de travail autochtone spécifique axé sur le commerce. Le Groupe de travail comprend des organisations nationales autochtones, des partenaires des traités modernes, des groupes autochtones et des organisations professionnelles, ainsi que certains experts juridiques et politiques. Les efforts de collaboration déployés par ce groupe ont joué un rôle important dans l'élaboration et l'avancement des dispositions relatives aux peuples autochtones dans les accords en matière de commerce et d'investissement du Canada, en particulier l'élaboration d'un chapitre consacré au commerce et aux peuples autochtones.

6.8. Le Canada dispose d'un cadre consultatif permanent qui fait participer des parties prenantes non gouvernementales, y compris des tables rondes et des réunions régulières. Le Ministre de la diversification du commerce international se réunit régulièrement avec les PME pour s'informer des principales difficultés rencontrées par les petites entreprises dans le cadre du commerce international et tient régulièrement des réunions avec un Conseil consultatif sur le commerce sur un large éventail de dossiers concernant la politique commerciale. Les négociateurs en chef du Canada pour les ALE avec le MERCOSUR et l'Alliance du Pacifique tiennent des réunions avec les parties prenantes enregistrées à la suite de chaque série de négociations. Des consultations *ad hoc* sont également organisées pour traiter de questions spécifiques qui se posent.

6.9. Le Canada attache une grande importance au rôle des parlementaires dans l'élaboration du programme commercial du Canada, principalement par l'intermédiaire des travaux des comités parlementaires. Le gouvernement canadien dépose les traités internationaux, y compris les ALE, à la Chambre des communes pour une période de 21 jours de séance avant de prendre des mesures en vue de leur entrée en vigueur. Ce processus permet une plus grande transparence avant le débat sur les accords internationaux conclus par le Canada et leur examen au Parlement.

6.10. Enfin, en ce qui concerne la gestion des différends commerciaux, le gouvernement canadien encourage la participation des provinces et des territoires concernés lorsque le Canada doit répondre à une contestation visant des mesures ou des programmes provinciaux ou territoriaux. Les représentants des provinces et des territoires travaillent habituellement en étroite collaboration avec les représentants du gouvernement canadien chargés du différend.

6.2 Promotion d'une approche inclusive des accords commerciaux

6.2.1 Commerce et environnement

6.11. Le Canada est déterminé à faire en sorte que les objectifs et politiques en matière de commerce et de protection de l'environnement se renforcent mutuellement, y compris en veillant à ce que les partenaires commerciaux n'abaissent pas les normes environnementales pour promouvoir le commerce ou attirer des investissements. L'approche adoptée actuellement par le Canada dans ses ALE consiste à chercher à obtenir un chapitre consacré à l'environnement qui contienne des engagements clés afin que les Parties maintiennent une gouvernance environnementale solide. Le Canada s'efforce aussi de relever les principaux défis environnementaux mondiaux dans ses ALE au moyen d'engagements de fond dans un large éventail de domaines, y compris le commerce durable du poisson et des produits forestiers, l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal d'espèces sauvages et la conservation des espèces en péril.

6.12. Le PTPGP est le premier ALE du Canada à inclure un chapitre sur l'environnement qui établit un processus de règlement des différends contraignant et ayant force exécutoire pour résoudre les problèmes de respect des règles. Il inclut aussi des engagements de fond visant à élargir l'éventail de questions environnementales telles que le commerce illégal d'espèces sauvages et l'exploitation forestière illégale, la gestion durable des pêches, les espèces en péril, la conservation de la diversité biologique, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la pollution marine, ainsi que la collaboration en vue de faire face au changement climatique et de lutter contre les espèces envahissantes étrangères.

6.13. Sur le plan intérieur, le Canada examine aussi les liens entre commerce et protection de l'environnement en procédant à des évaluations environnementales obligatoires pour évaluer l'impact de ses négociations et accords commerciaux sur l'environnement. La réalisation d'évaluations environnementales garantit des résultats commerciaux et environnementaux qui se renforcent mutuellement, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.²⁴ Les évaluations environnementales sont pleinement consultées tout au long des phases de négociation et de mise en œuvre avec un groupe de travail composé d'éminents experts universitaires et non gouvernementaux canadiens.

6.2.2 Commerce et travail

6.14. Le Canada tient compte des dimensions de l'intégration économique liées au travail et de la promotion du respect des principes et des droits fondamentaux relatifs au travail en négociant et mettant en œuvre des dispositions relatives au travail complètes et ayant force exécutoire dans le cadre de ses ALE. Le Canada poursuit une approche ambitieuse qui reflète ses normes élevées en matière de travail et la nécessité d'assurer des conditions égales pour les travailleurs et les entreprises canadiens. Ces dispositions visent à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie dans les pays signataires et à protéger et à renforcer les droits fondamentaux des travailleurs. À ce jour, le Canada a signé des accords dans le domaine du travail avec le Chili, la Colombie, la Corée, le Costa Rica, le Honduras, Israël, la Jordanie, le Panama, le Pérou et l'Ukraine. En outre, l'AECG et le PTPGP comprennent un chapitre sur le travail, et des négociations ont été récemment achevées en vue d'inclure un chapitre sur le travail dans le cadre de l'ACEUM.

6.15. Le Programme de financement du travail du Canada fournit un soutien financier pour les activités de coopération dans le domaine du travail et l'assistance technique aux pays partenaires afin de promouvoir le respect des engagements énoncés dans les accords dans le domaine du travail, y compris ceux liés aux droits et principes liés au travail reconnus au niveau international.

6.2.3 Commerce et genre

6.16. La libéralisation du commerce a stimulé la croissance économique et la prospérité dans le monde, y compris au Canada. Toutefois, le commerce affecte les individus de manière différente, en fonction d'un large éventail de facteurs, y compris le genre. Le Canada estime que le lien entre

²⁴ Source: Bureau du Conseil privé et Agence canadienne d'évaluation environnementale – Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes: "<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/programmes/evaluation-environnementale-strategique/directive-cabinet-evaluation-environnementale-projets-politiques-plans-et-programmes.html>".

commerce et genre est une question importante que les négociateurs commerciaux doivent examiner lorsqu'ils négocient des ALE.

6.17. Il est essentiel d'intégrer les perspectives de genre dans la politique macroéconomique, y compris la politique commerciale, afin d'assurer un développement économique inclusif et durable et de parvenir à des résultats plus équitables et bénéfiques pour tous. Une étude réalisée en 2017 par l'Institut McKinley a montré que le fait de promouvoir l'égalité des femmes au Canada peut potentiellement apporter un gain de 150 milliards de CAD de PIB supplémentaire en 2026, ce qui représente une hausse de 0,6% de la croissance annuelle du PIB.

6.18. L'égalité des genres et la prévention de la discrimination fondée sur le genre sont l'un des nombreux éléments que le Canada s'est efforcé de promouvoir par le passé au cours des négociations commerciales, notamment par le biais d'un libellé concernant l'élimination de la discrimination en matière d'emploi dans les dispositions relatives au travail.

6.19. Récemment, le Canada s'est efforcé d'inclure des considérations de genre tout au long de ses ALE, notamment en incluant des chapitres consacrés au commerce et au genre, dans la mesure du possible. Les chapitres sur le commerce et le genre reconnaissent que le commerce n'est pas neutre du point de vue du genre et qu'il est possible de faire davantage pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes et leur participation au commerce et à l'investissement international. Les dispositions du chapitre fournissent un cadre permettant au Canada et à ses partenaires d'œuvrer ensemble à des questions importantes telles que l'entrepreneuriat des femmes et l'élaboration d'indicateurs et d'analyses axés sur le genre. Parmi les réussites obtenues à ce jour figurent les ALE modernisés du Canada avec le Chili et Israël, qui comprennent tous deux un chapitre sur le commerce et le genre.

6.20. En plus d'un chapitre spécifique, le Canada s'emploie à intégrer des éléments tenant compte des questions de genre tout au long de ses accords commerciaux, y compris dans des domaines tels que le travail, le commerce transfrontières des services et l'investissement. Cela consiste notamment à chercher à inclure, dans le chapitre sur les services, des dispositions relatives au commerce transfrontières qui interdisent toute discrimination fondée sur le genre en ce qui concerne les prescriptions et procédures en matière de licences et de qualifications professionnelles.

6.21. Le Canada a activement plaidé en faveur de la *Déclaration conjointe de l'OMC sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes*, qui a été approuvée en décembre 2017 par plus de 120 Membres de l'OMC et observateurs. Le Canada appuie également la proposition de l'OCDE consistant à "genrifier" l'ensemble de données sur le commerce en valeur ajouté, qui a été élaboré conjointement par l'OCDE et l'OMC.

6.2.4 Commerce et PME

6.22. Les PME sont prises en considération dans l'approche adoptée par le Canada lors de la négociation d'accords commerciaux, puisqu'il s'efforce d'intégrer des dispositions relatives aux PME tout au long des ALE, y compris dans des domaines tels que les marchés publics, les procédures d'origine, la facilitation des échanges, la propriété intellectuelle, l'investissement et le commerce électronique. Les ALE les plus récents du Canada comprennent un chapitre consacré aux PME, le cas échéant. Le premier chapitre sur les PME obtenu par le Canada figure dans le PTPGP; depuis, le Canada a ajouté un chapitre consacré aux PME dans son accord modernisé avec Israël et dans l'ACEUM. À la première réunion de la Commission conjointe de l'AECG en septembre 2018, le Canada et l'UE ont également publié une recommandation sur le commerce et les PME, qui fournit un cadre au Canada et à l'UE pour œuvrer ensemble aux moyens d'accroître les possibilités d'échanges et d'investissement dans le cadre de l'AECG pour les PME, y compris celles qui appartiennent à des groupes sous-représentés.

6.2.5 Commerce et peuples autochtones

6.23. Le gouvernement canadien est déterminé à établir une relation renouvelée avec les peuples autochtones du Canada, basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Le Canada cherche à accroître les possibilités pour les peuples autochtones et les entreprises appartenant à des autochtones de tirer davantage parti du commerce et de l'investissement au niveau international, tout en veillant à ce que les droits protégés par la

Constitution soient respectés au moyen d'exceptions et de réserves propres aux peuples autochtones dans les ALE visant à maintenir la flexibilité politique.

6.24. Le Canada s'est toujours efforcé de respecter ses obligations constitutionnelles envers les peuples autochtones en cherchant à obtenir des exemptions spécifiques, par exemple la possibilité de promouvoir le recours à des entreprises appartenant à des autochtones dans le cadre des marchés publics. Pendant la période à l'examen, le Canada a davantage inclus les populations autochtones dans ses ALE, notamment en ce qui concerne le traitement des savoirs traditionnels. Plus spécifiquement, le PTPGP est le premier ALE du Canada à inclure les savoirs traditionnels dans le contexte des chapitres consacrés à la propriété intellectuelle et aux dispositions générales, en plus du chapitre sur l'environnement.

6.25. Le cas échéant, dans le cadre des négociations qu'il mène actuellement sur des ALE, le Canada cherche à inclure un chapitre consacré au commerce et aux peuples autochtones qui vise à reconnaître qu'il est important d'améliorer la capacité des peuples autochtones et des entreprises autochtones à tirer parti des possibilités qui découlent du commerce et de l'investissement. Le chapitre projeté constitue un cadre permettant aux partenaires des ALE de travailler ensemble pour identifier et surmonter les obstacles auxquels les peuples autochtones sont confrontés dans le cadre du commerce international.

7 CONCLUSION

7.1. Le commerce international et le système commercial international fondé sur des règles qui le sous-tend sont essentiels pour l'économie du Canada. Face à l'incertitude mondiale, le gouvernement canadien a donné la priorité à la diversification des échanges et au libre-échange afin de stimuler une croissance économique mondiale continue, au lieu de se replier sur lui-même et d'avoir recours au protectionnisme. Cette approche se manifeste par le rôle que le Canada joue dans la réforme de l'OMC et par les succès qu'il obtient en matière de conclusion d'accords de libre-échange ambitieux et complets avec de nouveaux partenaires.

7.2. Le Canada est déterminé à rendre ses échanges et ses investissements plus inclusifs, en veillant à ce que les avantages soient plus largement partagés. À cet égard, il collabore avec les entreprises canadiennes, y compris les PME, pour faire en sorte qu'elles puissent tirer parti des liens établis par l'intermédiaire de nouveaux accords sur le commerce et l'investissement. Le Canada est également déterminé à chercher à obtenir, dans ses accords commerciaux, des dispositions portant sur des domaines tels que les droits du travail, l'environnement, les PME, l'égalité des genres et l'accroissement des possibilités pour les peuples autochtones.

7.3. Au cœur de la politique commerciale du Canada se trouve la volonté de protéger et de renforcer la confiance mondiale dans les avantages offerts par la libéralisation des échanges et le système multilatéral qui la sous-tend, en préservant la santé économique de toutes les nations commerçantes.
